

LA CROIX

BIMENSUEL CATHOLIQUE DE DOCTRINE ET D'INFORMATION DU BENIN

51^{ème} année - numéro 672

14 FÉVRIER 1997 - 150 Francs CFA

A L'ECOUTE DU PAPE



LE DROIT INTERNATIONAL EST FONDÉ SUR DES VALEURS

Un rapide panorama de la situation internationale suffit à montrer qu'entre les progrès accomplis et les problèmes non résolus, les responsables politiques ont un large champ d'action. Et ce qui manque peut-être le plus aujourd'hui aux acteurs de la Communauté internationale, ce ne sont ni les Conventions écrites, ni les enceintes où s'exprimer : elles sont pléthores ! C'est une loi morale et le courage de s'y référer.

LE DROIT COMPORTE UNE FORTE CONNOTATION MORALE

La Communauté des nations, comme toute société humaine, n'échappe pas à ce principe de base : elle doit être régie par une règle de droit valable pour toutes sans exception. Tout système juridique nous le savons, a pour fondement et pour but le bien commun. Et cela s'applique aussi à la Communauté internationale : le bien de tous et le bien du tout ! C'est ce qui permet de parvenir à des solutions équitables où personne n'est lésé au profit des autres, même s'ils sont majoritaires : la justice est pour tous, sans que l'injustice soit infligée à aucun. La fonction du droit est de donner à chacun ce qui lui revient, de lui rendre ce qui lui est dû en toute justice. Le droit comporte donc une forte connotation morale. Et le droit international lui-même est fondé sur des valeurs. La dignité de la personne, ou la garantie des droits des nations, par exemple, sont des principes moraux avant d'être des normes juridiques. Et cela explique que ce sont des philosophes et des théologiens qui, entre le XV^e et le XVII^e

siècles, furent les premiers théoriciens de la société internationale et les précurseurs d'une reconnaissance explicite du droit des gens. En outre, on ne peut que constater que le droit international n'est plus seulement un droit inter-étatique, mais qu'il tend de plus en plus à rejoindre les individus, par les définitions internationales des droits de l'homme, du droit médical international ou du droit humanitaire, pour ne citer que quelques exemples.

DES TENTATIVES LOUABLES

Il est donc urgent d'organiser la paix de l'après-guerre froide et la liberté de l'après 1989 en se fondant sur des valeurs morales qui sont aux antipodes de la loi des plus forts, des plus riches ou des plus grands imposant leurs modèles culturels, leurs diktats économiques ou leurs modes idéologiques. Les tentatives pour organiser une justice pénale internationale sont en ce sens un réel progrès de la conscience morale des nations. Le développement des initiatives humanitaires, intergouvernementales ou privées, est aussi un signal positif d'un réveil de la solidarité, face à des situations de violence ou d'injustice intolérables. Mais, là encore, il faut être attentif à ce que ces générosités ne deviennent pas rapidement la justice des vainqueurs, ou à ce qu'elles ne cachent pas des arrière-pensées hégémoniques qui feraient raisonner en termes de sphères d'influence, de chasses gardées ou de reconquête des marchés.

LA MORALE FÉCONDE LE DROIT

Le droit international a été pendant longtemps un droit de la guerre et de la paix. Je crois qu'il est de plus en plus appelé à devenir exclusivement un droit de la paix conçue en fonction de la justice et de la solidarité. Et, dans ce contexte, la morale doit féconder le droit ; elle peut même exercer une fonction d'anticipation sur le droit, dans la mesure où elle lui indique la direction de ce qui est juste et bien.

Rome, 13 janvier 1997

Jean-Paul II
adresse au corps diplomatique à l'occasion de l'échange des vœux

S. E. MGR. ISIDORE DE SOUZA, ARCHEVÊQUE DE COTONOU, EST ÉLU PRÉSIDENT DE LA C.E.R.A.O.



Du 4^{au} 7 février 1997, à Dakar (Sénégal), s'est tenue l'Assemblée plénière de la Conférence Episcopale Régionale de l'Afrique de l'Ouest Francophone (C.E.R.A.O.). À l'issue de ses travaux, elle a porté à sa présidence l'Archevêque de Cotonou, S. E. Mgr. Isidore de Souza.

Il convient de rappeler que selon le Concile Vatican II, les Conférences Episcopales peuvent contribuer de façon multiple et féconde à promouvoir et à concrétiser le sentiment collégial du corps épiscopal (Lumen gentium n° 23).

Et c'est cela qui a conduit les Evêques de l'Afrique de l'Ouest Francophone à créer en 1963 en plus des Conférences Episcopales Nationales, la Conférence Episcopale Régionale de l'Afrique de

(Lire la suite à la page 11)

À PROPOS DU RELÈVEMENT DE LA VALEUR DU POINT INDICIAIRE DE SALAIRE

(Lire nos informations à la page 2)

PAS DE BITUMAGE DE NOUVELLES ROUTES SELON LE PROJET SECTORIEL DES TRANSPORTS, MAIS...

(Lire nos informations en pages 6 et 7)



L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE

À PROPOS DU RELÈVEMENT DE LA VALEUR DU POINT INDICIAIRE DE SALAIRE

Le vote du budget, gestion 1997 intervenu le 17 janvier dernier a pratiquement sonné le glas de la trêve sociale instaurée en décembre dernier entre les syndicats et le Gouvernement Kérékou, au prix de dures négociations. Plus que jamais, ce vote du budget aura permis de mettre à nu ce qu'on peut désormais appeler la «querelle des taux de relèvement de la valeur indiciaire de salaire des agents permanents de l'État» : 3 % selon les milieux gouvernementaux et 5 % selon les organisations des travailleurs.

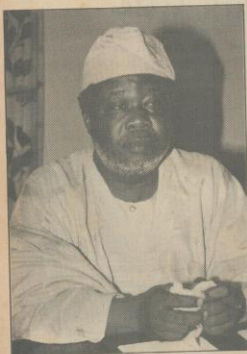
En vue d'aider ses lectrices et lecteurs à comprendre et à mieux apprécier la situation, la rédaction du journal «La Croix du Bénin» a identifié et interrogé cinq personnalités béninoises à savoir : Me Adrien Houngbédji, Premier Ministre chargé de la coordination de l'action gouvernementale et des relations avec des institutions, M. Moïse Mensah, ministre des finances, M. Mouftaou Wassi, président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin, médiateur désigné d'accord partie, M. Pascal Todjinou, secrétaire général de la C.G.T.B. et M. Aminou Lawani, secrétaire général de l'U.N.S.T.B.

De ces cinq personnalités, trois d'entre elles ont bien voulu nous communiquer leurs compréhensions des faits (ci-dessous leurs narrations). Mais les deux autres n'ont pu donner réponse à nos questions. Il s'agit de Me Adrien Houngbédji et de M. Moïse Mensah.

Au Me Adrien Houngbédji, nous avons posé la question suivante restée sans suite : M. le Premier Ministre, avant la médiation de M. Mouftaou Wassi, président de la CCIB, vous avez été l'un des principaux artisans des négociations entre le Gouvernement et les syndicats. Alors que 5 % du relèvement du point indiciaire salarial aurait été conclu, on se retrouve aujourd'hui à 3 % avec le vote du budget de l'État, exercice 1997. Que s'est-il passé exactement ? Comment appréciez-vous cette situation ?

A M. Moïse Mensah, nous avons posé la question suivante restée aussi sans suite : M. le ministre des finances, à la suite des négociations gouvernement-syndicats sur les revendications des travailleurs (APE), vos services compétents auraient abouti, suite à un calcul sur la base d'une enveloppe financière disponible de 1,7 milliard, à un relèvement du point d'indice salarial de 5 %. M. le ministre, comment expliquez-vous qu'aujourd'hui le budget voté n'indique plus qu'un relèvement de 3 % ?

DE M. MOUFTAOU WASSI,
PRÉSIDENT DE LA
CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE DU BENIN
(C.C.I.B.)



EMBARASSÉ ET DÉSOLÉ JE SUIS

«La Croix du Bénin : M. le Président de la CCIB, grâce à votre médiation bien menée, un accord était intervenu entre le Gouvernement et les travailleurs à

travers les syndicats et ce, avant la Conférence Économique Nationale. En effet, les syndicats récemment menaçaient d'aller en grève le 09 décembre 1996 s'ils n'obtenaient pas satisfaction quant au paiement à l'indice réel jusqu'en 1992 et au relèvement du point d'indice salarial. Grâce donc à votre médiation diligente, un accord était intervenu et aurait porté sur le relèvement à 5 % du point d'indice salarial pour les travailleurs (APE). Mais finalement et d'une manière officielle à travers le vote du budget de l'exercice 1997, le relèvement salarial est de 3 % au lieu de 5 %. Que s'est-il exactement passé lors des négociations ? Et quels sont aujourd'hui vos sentiments après le vote du budget qui consacre ledit relèvement à 3 % ?

M. Mouftaou Wassi : Nous vous remercions de l'occasion que vous nous donnez de parler une fois encore de ce dossier. C'est sans doute dans le but de contribuer à une meilleure information de l'opinion publique.

La réponse à vos questions nécessite un rappel des principales revendications des travailleurs qui ont été à l'origine de la motion de grève de décembre 1996.

Il s'agit :

1 — de paiement des salaires à l'indice réel de 1992 pour compter de janvier 1997 ;

2 — de revalorisation du SMIG ;

3 — de relèvement de 5 % de la valeur du point d'indice salarial.

Après des entretiens séparés avec les parties en conflit sinon en rupture de dialogue, nous avons convenu avec les syndicalistes qu'ils taisent les autres revendications pour ne s'en tenir qu'au relèvement de 5 % de la valeur actuelle.

Malheureusement, après l'évaluation des effets financiers, il s'est avéré que le chiffre de 1,7 milliard était insuffisant. Ce chiffre de 1,7 milliard toujours avancé par les financiers depuis le Gouvernement Soglo était donc erroné. Et comme il fallait trouver nécessairement une solution, les calculs ont abouti à un relèvement de 3 % du point indiciaire.

«La Croix du Bénin» : Quels sont aujourd'hui vos sentiments après le vote du budget qui a consacré le relèvement indiciaire à 3 % ?

M. Mouftaou Wassi : En notre qualité de médiateur, nous sommes embarrassés pour ne pas dire désolés. Et comme nous l'avons dit dans notre rapport de médiation, nous invitons le Gouvernement à tenir compte des difficultés que nous avons rencontrées au cours de notre mission et par conséquent à prendre des dispositions nécessaires pour réduire le train de vie de l'État, afin que les sacrifices exigés pour le développement de notre pays soient supportés équitablement par tous les agents et acteurs de notre développement économique et social.

DE M. PASCAL TODJINOU
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE
LA CONFÉDÉRATION
GÉNÉRALE DES
TRAVAILLEURS DU BENIN
(C.G.T.B.)

J'ATTENDS DE VOIR LE CHEF DE
L'ÉTAT SIGNER UNE DÉCISION
QUI PORTE À 3 % AU LIEU DE 5 %
LE RELÈVEMENT DU POINT
INDICIAIRE

«La Croix du Bénin» : M. le secrétaire général, en renonçant à l'augmentation des allocations familiales de 1 000 F par enfant, vos négociations avec le Gouvernement avaient abouti à un relèvement de 5 % du point d'indice salarial. Or dans le budget de l'État exercice 1997, qui vient d'être voté par l'Assemblée Nationale, il n'est question que d'un relèvement de 3 %.

M. le secrétaire général, les négociations ont-elles réellement porté sur une enveloppe financière de 1,7 milliard ? Si oui, que ressentez-vous après le résultat aujourd'hui connu de tous ? Sinon, sur



M. Pascal Todjinou

quelle enveloppe ont abouti les négociations et qu'en pensez-vous ?

M. Pascal Todjinou : A ma connaissance, il n'y a aucun document dans lequel le Gouvernement a demandé à l'Assemblée nationale d'accepter 3 % de la valeur du point d'indice salarial. J'affirme la main sur le cœur que nous avons négocié sur 1,7 milliard de F CFA. Tous les représentants de toutes les centrales syndicales étaient là. Jusqu'au moment où on signait l'accord avec les membres du Gouvernement, l'enveloppe de 1,7 milliard correspondait à 5 % de la valeur indiciaire salariale. C'est pour cette raison que nous avons accepté ladite enveloppe. J'ai lu le décret portant saisine de l'Assemblée nationale ainsi que le projet d'article portant amendement. Nulle part, il n'est écrit 3 % de relèvement du point indiciaire de salaire.

Le problème qui se pose aujourd'hui est le calcul refait après que des chiffres aient été rendus officiels le 29 juin 1996. Pourquoi cela ? Est-ce une stratégie qui consiste à minorer ce que nous avons déjà acquis ? Seul le Gouvernement peut répondre. Ce que je me permets de répéter et d'affirmer est que ma centrale syndicale était présente aux négociations et nous avons dit oui à une enveloppe de 1,7 milliard de F CFA parce qu'il devrait permettre un relèvement du point indiciaire salarial de 5 %. Si le Gouvernement remet aujourd'hui en cause cet accord, il en porte la responsabilité et aussi celle de tout ce qui peut arriver par la suite. Pour le moment, j'attends la décision finale du Président Mathieu Kérékou qui a pris l'engagement de régler ce problème. Je le dis parce que son intervention a été prise en compte dans la procédure de suspension du mot d'ordre de grève lancé pour le 09 décembre dernier.

Je veux donc voir d'abord le Chef de l'État signer une décision qui relève le point indiciaire salarial à 3 % au lieu de 5 %. Cela me servira de preuve matérielle de dupé que je pourrais montrer à mes militants. Et quand on est dupé, il y a des dispositions qu'il faut prendre. J'attends donc.

L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE

DE M. AMINOU LAWANI,
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE
L'UNION SYNDICALE DES
TRAVAILLEURS DU BÉNIN
(U.N.S.T.B.)

UN DÉFI À RELEVER ?

La Croix du Bénin : M. le secrétaire général, en renonçant à l'augmentation des allocations familiales de 1 000 F par enfant, vos négociations avec le Gouvernement avaient abouti à un relèvement de 5% du point d'indice salarial. Or, dans le budget de l'État, exercice 1997, qui vient d'être voté par l'Assemblée Nationale, il n'est question que d'un relèvement de 3%.

M. le secrétaire général, les négociations ont-elles réellement porté sur une enveloppe financière de 1,7 milliard ? Si oui, que ressentez-vous après le résultat aujourd'hui connu de tous ? Sinon, sur quelle enveloppe ont abouti les négociations et qu'en pensez-vous ?

M. Aminou Lawani : L'U.N.S.T.B., par ma voix, tient tout d'abord à vous remercier pour votre souci d'éclairer vos lecteurs.

Cela étant dit, il me paraît utile de préciser que les allocations familiales étaient jusqu'en 1990 payées à un taux de 1 000 F CFA par enfant et par mois.

Le Gouvernement du Président Nicéphore Soglo, pour satisfaire en partie les revendications des travailleurs, a porté lesdites allocations familiales à 2 000 F CFA par enfant et par mois. Je précise à toutes fins utiles que jusqu'alors tous les travailleurs ne bénéficiaient pas des 2 000 F CFA d'allocations. Ceux du secteur privé et du secteur semi-public (sociétés et entreprises d'État) par exemple n'en bénéficiaient pas. Au lieu de 2 000 F CFA, ces derniers ne bénéficiaient que de 1 500 F CFA (cas des travailleurs affiliés au régime de l'OBSS).

Au niveau de la Fonction publique, les femmes, les célibataires sans enfant, les fonctionnaires dont les enfants sont déjà majeurs ne bénéficiaient pas des allocations familiales.

Précisons que vers la fin du dernier trimestre de l'année 1996, les travailleurs ont appris que le Gouvernement du Général Mathieu Kérékou se préparait à faire déposer le projet de budget-exercice 1997 sur la table de l'Assemblée Nationale, projet de budget dans lequel il n'est fait nulle part allusion à leurs revendications ; ils ont alors, par diverses formes de pression, amené le Gouvernement à négocier.

Après plusieurs séances de négociations ardues, le Gouvernement a accepté d'augmenter de 1 000 F CFA les allocations familiales, affirmant que c'est le seul point des revendications qu'il pouvait satisfaire et que l'incidence financière de celle-ci est de 1,5 milliard de F CFA ; s'agissant du relèvement de 5% du point d'indice, cela faisait une incidence financière de 1,7 milliard de F CFA.

Par ailleurs, il est important d'appeler l'attention de vos lecteurs sur le fait que le projet de budget exercice 1997 mentionne bien

— que ce montant de 1,7 milliard de F CFA correspondait bel et bien au relèvement de 5% du point d'indice salarial,

— que le Conseil des ministres, a entériné ce montant comme étant effectivement 5% du relèvement du point d'indice,

— que dans les pourparlers engagés avec certains représentants des partenaires au développement en marge de la Conférence Économique nationale, la délégation gouvernementale a soutenu ce même montant de 1,7 milliard de F CFA comme étant égal à 5% de relèvement du point d'indice,

— que devant ces mêmes partenaires au développement, les représentants des travailleurs ont proposé de troquer les allocations familiales contre 5% de relèvement du point d'indice comme étant une mesure sociale dont le maximum de travailleurs pouvaient bénéficier,

— qu'au cours des négociations en présence des partenaires au développement présents à la Conférence Économique Nationale, les représentants des travailleurs ont exigé de la délégation gouvernementale qu'un effort soit fait pour satisfaire cette revendication sociale minimale à savoir compléter 200 millions de F CFA au 1,5 milliard ; les partenaires au développement ont alors donné leur accord ; «pourvu, ont-ils dit, que la masse salariale ne dépasse pas 63 milliards au niveau du budget national».

J'ajoute que c'est à la dernière minute que la délégation gouvernementale nous a annoncé, d'une manière insidieuse que le principe du relèvement du point d'indice est acquis et que le Gouvernement acceptait d'allouer pour cela l'enveloppe de 1,7 milliard.



M. Aminou Lawani

Les syndicalistes ont tiqué lorsque le porte-parole de la délégation gouvernementale n'a pas spécifié dans son compte rendu que le 1,7 milliard de F CFA correspondait à 5% de relèvement du point d'indice salarial. Face à l'embarras de la délégation, les syndicalistes ont crié au scandale. C'est alors que le porte-parole du Gouvernement a affirmé que les négociations ont bel et bien porté sur une enveloppe de 1,7 milliard de F CFA.

C'est donc suite à notre vigoureuse protestation qu'il nous a été précisé que l'enveloppe de 1,7 milliard n'a pas pris en compte ni les retraités, ni les militaires, ni d'ailleurs les fonctionnaires béninois en poste dans nos représentations diplomatiques. Le constat a été plus amer, lorsque

dans de nouveaux calculs, le Gouvernement nous a porté l'information que 5% de relèvement du point d'indice salarial faisait réellement une incidence financière de plus de deux (2) milliards de F CFA.

Devant cette duperie, le Bureau national de l'U.N.S.T.B., dans une déclaration datée du 2 février 1997 a élevé la plus véhémement protestation et a rejeté la responsabilité de cette duperie sur le Gouvernement.

Il est important de rappeler enfin que les syndicalistes ont exigé, entre autres, du Gouvernement qu'un échéancier des droits acquis soit établi par ordre de priorité et que satisfaction soit donnée à date échue.

En tout cas, accepter de relever le point d'indice de 5% et ne satisfaire que 3% est un défi que nous, syndicalistes, devons relever.

Je vous remercie.

Le vendredi 18 octobre 1996, le Gouvernement a remis une copie de la **SYNTHÈSE DES REVENDICATIONS DES TRAVAILLEURS** à chaque Organisation syndicale. Cette synthèse se présente comme suit :

- 1) Abrogation de l'ordonnance N° 69/PR/MFPRAT du 19/6/69 relative au droit de grève,
- 2) Restitution des prélèvements sur salaire pour fait de grève,
- 3) Suppression immédiate des tickets modérateurs au CNHU,
- 4) Réouverture des concours professionnels,
- 5) Paiement des moins-perçus sur salaire aux ayants-droit,
- 6) Paiement des différences sur salaires liées à l'application des indices de 1988 et de 1990,
- 7) Paiement aux APE de l'indice réel intégral,
- 8) Revendications des Agents des Collectivités Locales (paiement de l'indice de 1988 et de 1990 et application du SGAPE),
- 9) Revalorisation de 5% du point d'indice,
- 10) Augmentation de 2.000 à 3.000 F par enfant du taux de l'allocation familiale,
- 11) Revendications spécifiques aux enseignants (suppression de l'examen de qualification professionnelle, prise en compte du diplôme académique obtenu en cours de carrière etc),
- 12) Harmonisation des grilles indiciaires des APE,
- 13) Augmentation du SMIG,
- 14) Réduction sensible du train de vie de l'État.

RELÈVEMENT DU POINT D'INDICE

BRAS DE FER
GOUVERNEMENT — SYNDICATS

Les Béninois se rappellent encore la suspension *in extremis* de la motion de grève lancée par les centrales syndicales pour le 9 décembre 1996, date d'ouverture de la Conférence Économique Nationale. Ce moment ultime choisi par les travailleurs pour recourir à l'arme redoutable qu'est la grève afin de faire aboutir leurs revendications ne pouvait laisser le Gouvernement indifférent. C'est ainsi qu'il a engagé des négociations qui ont conduit à un consensus sur lequel a été fondé l'arrêt du mot d'ordre de grève lancé par les syndicats et qui a abouti à un semblant de paix sociale.

En observateur attentif, on se demandait si elle allait durer cette paix sociale ainsi négociée et dont la cheville ouvrière a été M. Mouftau Wassi, président de la Chambre du Commerce et d'Industrie du Bénin.

Le budget de l'État exercice 1997 voté par l'Assemblée Nationale le 17 janvier 1997 et les prestations de M. Moïse Mensah, ministre des finances en sa qualité d'invité de l'émission télévisée du 3 février dernier ont écourté la vie à la paix sociale. En effet, à en

(Lire la suite à la page 4)

L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE

ELLE EST NÉE LA COOPÉRATIVE DE JEUNES FILLES D'AGBANGNIZOUN (CO.JE.F.A)

Le samedi 1er février 1997, sous l'air glacial et sec de l'harmattan, la population d'Agbangnizoun et plus particulièrement la communauté chrétienne de cette localité s'est réveillée dans la joie et la ferveur. C'était en effet le jour de l'inauguration du centre de la coopérative des jeunes filles d'Agbangnizoun, la première du genre dans le Diocèse d'Abomey. Elle est placée en amont des divers centres professionnels de ce Diocèse en vue du renforcement des connaissances qui y sont acquises.

La cérémonie d'inauguration fort simple mais riche en couleurs a drainé des centaines de fidèles, amis et curieux. Les chrétiens sont venus de tout le Diocèse d'Abomey rendre grâce à Dieu à travers prière, chants et danse.

Pour la messe d'action de grâce, S. E. Mgr. Lucien Monsi-Agboka qui la présidait était entouré des Abbés: Bernard Houndoko, vicaire général et curé de la cathédrale Saints Pierre et Paul d'Abomey, Jean-Marie Adohou, vicaire épiscopal chargé de la formation féminine et curé de la paroisse Saint-François d'Assise de Bohicon, Samuel Aglingan, curé de Sinwé-Légo et du Père Christian Steunou, responsable du Centre de soins antilepreux Saint-Joseph de Davouyon. On notait dans l'assistance la présence de l'honorable député M. Marcellin Degbé, du Sous-Préfet de la localité, M. Philippe Béhanzin, du représentant du Conseil économique et social, M. Hyacinthe Vigan, du représentant de la Fédération des organisations non gouvernementales, M. Sébastien Salomon Lanny et du directeur du projet Songhai, le Frère Nzamjo Godfrey Ugwehulan.

L'HOMME AU SOMMET DE LA PYRAMIDE

Dans son homélie de circonstance, S. E. Mgr. Agboka a fait ressortir d'entrée de jeu tout le génie de l'homme. «Dieu en créant le monde — créatures animées et inanimées — dit-il, il plaça l'homme au sommet de la pyramide terrestre pour qu'il soit le roi de la création, pour qu'il parachève l'œuvre divine par son travail, qu'il en tire aussi le gain, satisfasse ses besoins, garantissant sa dignité de l'être humain créé à l'image et à la ressemblance de Dieu.

«Dieu n'a pas voulu en effet que l'homme, sujet d'un si grand amour, doué d'intelligence, de volonté et de liberté coule son existence sur la terre. Il l'installe d'un ver de terre, nu et dénué de tout. Dieu n'a pas voulu que le fils de tant de prédilection soit écrasé par les autres éléments de la création armés de forces aveugles qui peuvent dominer l'homme jusqu'à l'annihilation si celui-ci ne les organise, ne les discipline par un travail courageux et persévérant. Le paresseux fait du tort à Dieu, à lui-même et à la société à laquelle il appartient. Objectivement je constate seulement, poursuit le prélat, que l'esprit d'entreprise, de créativité, le goût du risque, de la combativité nous font défaut dans une certaine mesure, pour ne pas dire dans une large mesure. Tenez; lorsque, par une inspiration du ciel, un Africain essaie de sortir de la grisaille commune en initiant quelque projet, en tentant une entreprise, si modeste soit-elle, on l'accable de prophéties de malheurs ou de critiques destructives, comme pour lui reprocher de percer le peloton d'arrière-garde».

LE PROGRÈS EST AU PRIX DE TRAVAIL ET DE SACRIFICES

Par ailleurs, Mgr. a indiqué que «c'est à force de travail, de sacrifices énormes que les peuples d'Europe et d'Amérique ont acquis le degré d'organisation et de progrès techniques dont ils jouissent aujourd'hui. A titre d'exemple, le prélat a cité la petite nation, sans terre, appelée les Pays-Bas qui, avec un courage prestigieux, s'est imposée à la mer au point de conquérir l'espace vital sur elle en devenant avec ses quinze millions d'habitants, sur un

lopin de terre, un royaume prospère, étonnamment riche au point de voler au secours des pays pauvres du monde. Aujourd'hui, l'Asie nous surprend par son dynamisme, son sens d'organisation. Bientôt, elle s'échappera du peloton misérable des pays dits du Tiers monde» et Mgr Agboka a ajouté: «Si saint Paul avait vécu de notre temps, il répéterait, en voyant vivre certains Béninois, les paroles adressées aux Thessaloniciens (2Thess. 3, 10 ss)... «Quand nous étions près de vous, nous donnions cette règle: si quelqu'un ne veut pas travailler, qu'il ne mange pas non plus. Or nous entendions dire, qu'il en est parmi vous qui mènent une vie désordonnée, ne travaillant pas du tout, mais se mêlant de tout. Ceux-là nous les invitons et engageons dans le Seigneur Jésus Christ à travailler dans le calme et à manger le pain qu'ils auront gagné eux-mêmes».

PAR LA FORMATION PROFESSIONNELLE, VAINCRE L'OISIVETÉ DES JEUNES

Dès lors, a précisé le prélat «c'est pour que notre jeunesse ne s'enlise à jamais dans la fange de l'oïveté que l'Eglise entreprend la formation professionnelle des jeunes. Pour ce faire, il est visé l'avenir, leur avenir, la construction du pays, le développement de la nation. Pour ce qui regarde les jeunes filles, la question prend plus d'ampleur et d'importance. Ainsi le prélat a fait remarquer que «la femme chez nous, bien sûr, travaille; on peut dire qu'elle peine beaucoup plus qu'elle travaille; car sur ce chantier, elle perd souvent sa dignité, sa personnalité, elle est écrasée sous le poids de l'exploitation de l'homme, des traditions séculaires, des coutumes inhumaines. L'Eglise a donc à cœur, en même temps qu'elle forme la jeune fille, de la réhabiliter et de lui permettre de disposer dans le domaine du travail des outils susceptibles de lui ouvrir les portes d'une tâche où la peine est allégée et le profit accru. Et comme la femme est appelée à être mère et éducatrice, elle devient ainsi la pierre angulaire de toute société qui se veut équilibrée et humaine. Et c'est cela le fondement de la création du centre de coopérative des jeunes filles d'Agbangnizoun qui peut être considéré comme le module de tout un édifice. Les jeunes filles qui y sont accueillies le sont après 4, 7 ou 8 années d'éducation, de trempe de leur personnalité, de formation professionnelle. Certaines ont appris leur métier dans un centre féminin d'occident tout comme par exemple la couture, le tricotage, la broderie, l'art culinaire et autres productions artisanales. Cet apprentissage terminé et sanctionné par un diplôme, a indiqué Mgr. Agboka, «certaines jeunes filles se sont engagées encore dans l'apprentissage d'un métier de type masculin comme la chaudronnerie, l'ajustage, l'électricité-auto, la peinture-bâtiment, la sérigraphie, la réparation des motos et mobylettes».

Pour finir, le prélat a précisé que «dans cette unité de production que nous inaugurons et qui, à vrai dire, fonctionne depuis 5 mois, une vingtaine de jeunes filles de 19 à 26 ans exercent les activités suivantes: couture, tricotage, chaudronnerie, réparation des machines à coudre, de surjeteuses de réchauds, de lampes à pression, jardinage, élevage, petit commerce informel, fabrication de savon, de parfum, d'onguents de beauté, restauration. Elles gèrent elles-mêmes l'ensemble sur un fond de formation en gestion reçue pendant leurs années de formation dans un centre féminin. Les bénéfices recueillis et partagés entre toutes selon un esprit coopératif rigoureux leur permettront de faire leur entrée dans la vie ou dans le mariage avec un faisceau de ressources financières et d'expériences qui les aideront par la suite».

En conclusion, le prélat a demandé aux habitants d'Agbangnizoun de seconder les efforts de ces jeunes filles en recourant à leurs services qui ne les décevront pas.

Alain Sessou

RELÈVEMENT DU POINT D'INDICE BRAS DE FER GOUVERNEMENT — SYNDICATS

(Suite de la page 3)

croire les travailleurs, les différentes négociations: — Gouvernement-syndicats, médiateur-syndicats et chef du Gouvernement syndicat — ont abouti au relèvement de 5% de la valeur du point d'indice. Et M. Pascal Todjinou, au cours d'une conférence de presse à la Bourse du travail le lundi 10 février a déclaré que la Confédération Générale des Travailleurs du Bénin (CGTB) n'a jamais négocié 3% mais a bel et bien accepté et ce malgré elle 5%. A preuve dira-t-il «au cours des négociations sur la synthèse des revendications, le Gouvernement a informé les responsables syndicaux de ce qui suit:

— valeur indiciaire de 5% — 1 700 millions de F CFA;

— augmentation de 1 000 F sur allocation familiale — 1 500 millions de F CFA

— paiement des salaires à l'indice de 1992 — 6 000 millions de F CFA

soit jusqu'en 1996 — 18 000 millions de F CFA».

Mieux, à en croire le secrétaire général de la CGTB, M. Pascal Todjinou, au cours de la Conférence Economique Nationale, les représentants des centrales syndicales ont rencontré les représentants de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI). A cette rencontre, les bailleurs de fonds s'étaient, selon Pascal Todjinou, «opposés à toute idée d'augmenter la valeur indiciaire parce qu'une telle mesure gonflerait la masse salariale. La réaction des syndicalistes ne s'est pas fait attendre. C'est ce qui a amené les bailleurs de fonds à revoir leur position pour accepter finalement que la valeur indiciaire du salaire des APE soit augmentée de 5%».

En clair la pomme de discorde aujourd'hui entre Gouvernement et syndicats se situe au niveau du taux du relèvement de la valeur indiciaire du salaire.

Ce qui horripile les travailleurs est qu'à la place du relèvement de la valeur indiciaire de 5% avec une enveloppe de 1 700 millions de F CFA, le pouvoir exécutif leur fait comprendre aujourd'hui que cette même enveloppe ne peut couvrir que 3% de la valeur indiciaire des salaires. Scandalisés par une telle situation, les Béninois en général et les agents permanents de l'Etat en particulier cherchent à savoir ce qui a pu réellement se passer lors des négociations. Mieux, les agents permanents de l'Etat n'admettent pas une quelconque erreur de la part du Gouvernement du fait que les calculs ont été faits par ses cadres. Pour le Secrétaire général de la CGTB, imposer 3% au lieu de respecter 5% négociés du relèvement du point indiciaire de salaire aux travailleurs n'est purement et simplement qu'une déclaration de guerre aux

travailleurs qui doivent savoir maintenant et plus que jamais que seule la lutte paie.

Face à cette situation pas facile à gérer on est tenté de dire que le Gouvernement semble bien soucieux de la réalisation de son programme social. Et c'est vraisemblablement pour cette raison que, vu les exigences des travailleurs, il n'a dû diminuer que de 200 millions de F CFA la provision de 2 047 millions constituée pour d'autres mesures sociales afin d'apporter un temps soit peu une solution au problème posé par le relèvement de la valeur du point d'indice de salaire. Mais cet effort qui porte l'enveloppe initiale de 1 500 millions à 1 700 millions tout en renonçant au relèvement de l'allocation familiale ne comble nullement les attentes des travailleurs (relèvement de 5% du point d'indice de salaire). En réalité le budget établi avec la bénédiction des bailleurs de fonds repose sur le principe cardinal du respect de la masse salariale prévue (63 milliards de F CFA dans le cadre du budget-gestion 1997). Qu'importe sa redistribution interne.

Aussi est-il aisé de comprendre que la rencontre des travailleurs avec les bailleurs de fonds le 12 décembre dernier n'est que pure formalité. Aujourd'hui, le problème fondamental des travailleurs est une redistribution de la masse salariale dans le respect du relèvement décidé de 5% du point d'indice.

Le Gouvernement du Général Mathieu Kérékou est tenu de s'y résoudre s'il veut maintenir la paix sociale. Il ne peut d'ailleurs en être autrement si l'on voit que la hache de guerre est déterrée ces derniers jours par les syndicats décidés à en découdre avec le pouvoir. Ne parlons plus des conditions dans lesquelles les Béninoises et Béninois remplissent le panier de la ménagère. Et que dire du chômage et de son cortège de misère?

C'est pourtant dommage et regrettable qu'on en arrive là. Oui, dommage et regrettable d'autant que la naïveté des uns, la rigueur et l'intransigeance des autres causeront bien de préjudices à une partie du tissu social que l'on entend défendre avec acharnement.

Alors, il est urgent et indispensable que les travailleurs de tous ordres, les syndicalistes et le pouvoir se mettent à nouveau autour de la table de négociations, en vue de trouver une solution satisfaisante à la crise inutile qui pointe à l'horizon. Cette crise, avouons-le et clamons-le haut et fort, le Bénin n'en a vraiment pas besoin au regard de nombreuses tâches de reconstruction nationale qui nous sollicitent tous sans exception aucune. Nous avons devant l'histoire, la lourde responsabilité de créer les conditions nécessaires et optimales à un développement durable du Bénin.

Ph. L. Amoussou

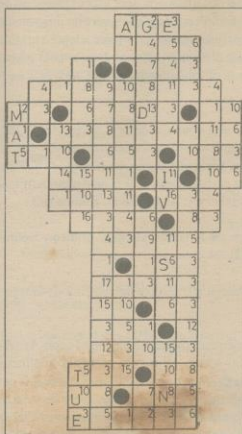
UN PEU DE DISTRACTION

GRILLE DU BENIN A DÉCODER

Dans la grille ci-dessous, les lettres ont été remplacées par des chiffres. Un même chiffre représente toujours la même lettre.

En vue de faciliter les recherches, quelques lettres décodées sont déjà inscrites dans la grille.

A vous de jouer.



(Réponse en page 10)

CHIFFRES CODÉS

Dans la grille, les chiffres ont été remplacés par des lettres. Chaque lettre représente toujours le même chiffre. Au bout de

chaque ligne horizontale et verticale se trouve le total obtenu par additions successives des chiffres de cette ligne.

Trouvez quel chiffre se cache derrière chacune des lettres.

A =	77
B =	77
C =	83
D =	81
E =	75
F =	77
G =	81
H =	75
I =	83

(Réponse en page 10)

CHIFFRES CROISÉS

Complétez les cases blanches avec des chiffres, de façon à résoudre les opérations, aussi bien horizontalement que verticalement.

2	=	-	=	+	E
=	-	=	-	+	=
=	-	=	-	+	=
=	-	=	-	+	=
+	+	+	+	+	+
=	-	=	-	+	=
=	-	=	-	+	=
=	-	=	-	+	=
=	-	=	-	+	=
=	-	=	-	+	=

(Réponse en page 10)

BONNE SANTÉ

Oignon : Vertus anticancéreuses

Cultivé depuis plus de six mille ans, l'oignon est doté de propriétés anti-infectieuses, diurétiques, hypotensives (il fait baisser la tension artérielle), expectorantes (il fluidifie les sécrétions produites par les voies respiratoires). Ce légume s'est taillé la réputation de prévenir et soigner presque tous les maux. Et des chercheurs néerlandais viennent de lui trouver une nouvelle vertu, celle de réduire le risque de cancer de l'estomac. Une étude, réalisée sur plus de 120 000 sujets, montre en effet que, chez les personnes n'ayant pas



d'antécédents familiaux de cette maladie, la consommation quotidienne d'au moins la moitié d'un oignon réduirait fortement le risque de cancer. Vous pouvez mettre l'oignon au menu tous les jours !

Etes-vous obèse ?

Pour savoir si vous êtes en simple surpoids ou si l'obésité vous guette, calculez votre indice de masse corporelle (IMC), utilisé par les nutritionnistes. Il s'obtient par une division : le poids divisé par la taille au carré. Par exemple, si vous mesurez 1,75 m et pesez 85 kg, le calcul est le suivant : $85 : (1,75 \times 1,75) = 27,78$. Si le nombre que vous obtenez est compris entre 25 et 30, vous êtes en surpoids. S'il est supérieur à 30, vous êtes dans la catégorie des obèses. Alors consultez votre médecin.

FAÇONS DE PARLER

DES MOTS ET DES FAUTES

A propos des verbes : attraper et rattraper...

Saisir, prendre, atteindre ou prendre au piège c'est attraper, et attraper de nouveau c'est rattraper.

La faute à ne pas commettre et qui se commet assez souvent c'est d'écrire ces verbes et leurs conjugaisons avec deux P.

Certes il ya deux T mais un seul P : attraper (PER), rattraper (PER). Par contre, une trappe et un trappeur prennent deux P.

La trappe est une sorte de piège avec laquelle on peut attraper une proie... Trappe (deux P), attraper (un seul P). A se souvenir pour écrire correctement.

POUR BIEN PARLER

Le nom énigme était autrefois du genre masculin et de célèbres auteurs tel Montaigne (XVI^e siècle) ont écrit : "un énigme".

Aujourd'hui ce serait une faute et on doit dire une énigme.

JEU DE MOTS

C'est à la fois une sorte de manteau, un insecte et une plante odorante.

Trois homonymes à trouver :

Réponse :

Mante (MANTE) : manteau de femme ample et sans manche.

Mante (MANTE) : insecte, la mante religieuse.

Menthe (MENTHE) : plante odorante utilisée en infusion dans le thé, les liqueurs et les pastilles. La menthe est parfois utilisée seule.

En quatre lettres ce n'est pas grand chose. Mêlez ces lettres et cela devient négatif.

Deux mots à trouver.

Réponse :

Pas grand chose : rien (RIEN).

Négatif : nier (NIER).

DES MOTS ET TOUTE LEUR SUITE

Avec le nom "goût"

Au sens propre le goût permet de discerner les saveurs. Souvent ce nom est employé au sens figuré.

Par exemple on dira :

A mon goût... à mon avis.

Au goût du jour... à la mode.

Dans ce goût-là... de cette sorte. Le nom goût prend alors le sens de manière ou de genre.

On trouve aussi : bon ou mauvais goût. Un objet est dit de bon goût s'il paraît être

conforme à certains critères. A l'opposé, tout ce qui ne ressemble pas au modèle admis est de mauvais goût.

Evidemment... chacun ses goûts, chacun est libre d'aimer ce qu'il veut, ce qui fait penser à l'expression : Des goûts des couleurs, on ne discute pas.

POUR BIEN PARLER

On ne dit pas : "Il n'aurait seulement qu'à" se montrer mais il n'aurait qu'à se montrer.

"Seulement" est inutile puisque la locution : Ne... que signifie déjà : seulement.

LE MOT JUSTE

Instance (INSTANCE), un nom qui peut avoir plusieurs sens. Une instance peut signifier une sollicitation... des instances qui réussissent à émouvoir.

Il y a aussi dans ce mot une idée d'insistance... demander avec instance.

Une série d'actes d'une procédure : introduire une instance. Mais c'est une impropreté de parler seulement d'"instance" pour désigner le tribunal de première instance puis par extension, la Cour de cassation, le conseil de sécurité des Nations unies, etc.

Pour parler correctement le mot juste est nécessaire.

POUR BIEN PARLER

Ne pas dire : "voire même". C'est un pléonasme, voire (VOIRE) ayant le sens de même. Employer "voire même" c'est comme si on disait : "même même".

Pour parler très correctement il suffit de dire, par exemple : il est bon, voire excellent ; et non pas : il est bon, "voire même" excellent.

DES MOTS QUI SE RESSEMBLENT

Obligation et obligeance...

Ce sont deux noms dérivés du verbe obliger. Mais ces noms ont des sens bien différents.

Dans obligation il y a une idée de nécessité, d'engagement, de responsabilité.

Dans le nom obligeance il y a seulement une idée de complaisance, de disposition à rendre service.

Ainsi, grâce à l'obligeance de quelqu'un on peut obtenir telle ou telle chose mais on peut se trouver dans l'obligation de rendre ce que l'on a obtenu.

Une différence qui a son importance et que les amateurs de bon langage ne sauraient oublier.

POUR BIEN PARLER

Ustensile, un nom qui vient du latin utensilia, chose dont on peut se servir.

Ustensilia a naturellement donné ustensile en ancien français puis ustensile, avec un S en plus.

Le genre de ce mot a changé, et si au XX^e siècle il est du masculin : un ustensile, au XVII^e, on le trouve parfois au féminin, même chez les bons auteurs.

NATION - TRANSPORTS ROUTIERS

PAS DE BITUMAGE DE NOUVELLES ROUTES SELON LE PROJET SECTORIEL DES TRANSPORTS, MAIS...

Depuis bientôt un an, nombreux sont les Béninois et Béninoises qui s'interrogent sur la réalisation et le bitumage de certains axes principaux du Bénin. Quoi de plus normal quand on sait que la bonne santé des infrastructures routières est déterminante pour le développement durable de tout pays. D'ailleurs, face à l'accord de crédit relatif au Projet Sectoriel des Transports, ratifié par l'Assemblée Nationale en début de ce mois de février 1997, plus d'une Béninoise et plus d'un Béninois se perdent en conjecture au sujet de la réalisation et du bitumage de nouvelles voies au Bénin. C'est pour vous aider à en savoir davantage sur les réalités de ce secteur oh ! combien important pour le développement durable de notre pays, que la rédaction de « La Croix du Bénin » a demandé et obtenu du ministre des travaux publics et des transports, M. Kamarou Fassassi, une interview exclusive.

« La Croix du Bénin » : Monsieur le Ministre, en prélu de au Projet Sectoriel des Transports que vous avez signé récemment à Washington, il a été organisé les 14 et 15 octobre 1993 une table ronde sur les infrastructures de transport. Cette rencontre de plusieurs institutions financières bilatérales et multilatérales qui a abouti à une stratégie de développement du secteur des transports soutenu par un programme d'investissement quinquennal prioritaire d'un montant global de 247 milliards de F CFA a engendré des annonces de contribution qui ont permis de réunir un financement de 136 milliards de F CFA.

Monsieur le Ministre, à ce jour, les 136 milliards ont-ils été régulièrement libérés ? Si oui, qu'en a-t-on fait ? Sinon, pourquoi ?

M. Kamarou Fassassi, Ministre des travaux publics et des transports : Les annonces de contribution de 136 milliards de F CFA faites lors de la table ronde d'octobre 1993 ont été, pour la plupart, confirmées. Mais pour des raisons liées aux procédures de mobilisation de ressources et d'attribution des marchés, toutes les annonces ne sont pas encore traduites par des exécutions physiques de travaux sur le terrain. Cependant, il est heureux de constater qu'une part importante de ces ressources sont déjà concrétisées par l'exécution de travaux sur le terrain. Les projets dont les financements ont été déjà mobilisés se présentent comme suit :

— Construction et réhabilitation de routes bitumées :

* route Djougou-Naitingou	11,920 milliards F CFA
* route Parakou-Djougou	16,600 milliards F CFA
* accès et traversée de Cotonou	6,400 milliards F CFA
* réhabilitation / renforcement	
* route Bérébouay-Malanville	11,000 milliards F CFA
* réhabilitation route	
* Cotonou-Hillacondji	11,200 milliards F CFA
* routes Tohoun-Azovè-Abomey,	
* Dogbo-Azovè et contournement	
* Abomey-Bohicon	9,802 milliards F CFA

— Construction et entretien de pistes rurales :

* construction de 407 km de route de	
* desserte rurale	3,524 milliards F CFA
* entretien de pistes rurales dans le	
* département de l'Atlantique	0,831 milliard F CFA
* voler pistes rurales du projet de	
* développement intégré du	
* Borgou : phase 2	1,148 milliards F CFA
* construction et réhabilitation de	
* routes de desserte rurale dans le	
* Mono : phase 2	1,137 milliards F CFA

A cela il convient d'ajouter les projets dont les financements sont bouclés ou en phase de l'être. Il s'agit de :

* la construction de la route	
* Cotonou / Porto-Novo	46,800 milliards F CFA
* aménagement et bitumage de la route	
* Bohicon-Kétou-Illara	12,558 milliards F CFA

Entenant compte du désengagement de la BAD sur le projet Bohicon-Kétou-Illara, le montant total des ressources mobilisées ou en voie de l'être s'élève à 126,762 milliards de F CFA pour les projets routiers. Ensuite viennent les

projets des sous-secteurs aérien et maritime dont les ressources mobilisées s'élèvent à environ trois milliards de F CFA. Ainsi, sur un total de 136 milliards de F CFA, 129,762 milliards de F CFA ont été mobilisés et correspondent à des projets déjà en exécution sur le terrain ou en voie de l'être. Mieux, nous venons de signer avec l'IDA un accord de crédit de 20 milliards de F CFA qui sera mis en vigueur à compter du 6 mars 1997 et qui portera le montant des ressources mobilisées à environ 150 milliards de F CFA.

Nous avons la ferme espoir qu'à l'issue de la prochaine table ronde sur le secteur des transports, nos partenaires au développement, appréciant les efforts faits par le Bénin pour la mise en œuvre de la stratégie de développement du secteur, nous aideront à boucler le reste du programme d'investissement quinquennal prioritaire dont le montant global est de 247 milliards de F CFA.

« La Croix du Bénin » : Monsieur le Ministre, vous venez de signer avec la Banque mondiale un projet sectoriel des transports. Mais nulle part dans ce projet, il n'est fait allusion à la construction et au bitumage de nouvelles routes. Monsieur le Ministre, quel sort est réservé à d'importants projets comme le bitumage de la voie ABOKI, celui de Savalou-Djougou et la construction de l'autoroute Cotonou / Porto-Novo ?

M. Kamarou Fassassi : Non seulement le projet a été signé avec l'IDA, les honorables députés à l'Assemblée Nationale viennent de voter à l'unanimité l'autorisation de sa ratification par le Président de la République lors de la séance plénière du lundi 10 février 1997. Mais comme vous l'avez si bien dit, le projet sectoriel des transports ne prévoit pas de bitumage de nouvelles routes. Autrement dit, il privilégie les investissements de sauvegarde du patrimoine existant par rapport aux investissements d'aug-

mentation de capacité et ce en harmonie avec la stratégie sectorielle des transports. Mais, cela ne signifie nullement qu'il n'y aura plus de construction de nouvelles routes, car le projet sectoriel des transports dont le coût global est de 20 milliards de F CFA n'est qu'une partie du programme d'investissement quinquennal prioritaire adopté à la table ronde sectorielle d'octobre 1993 et dont le coût global actualisé après la dévaluation est de 247 milliards de F CFA.

Les projets que vous évoquez à savoir : ABOKI, Savalou-Djougou et autoroute Cotonou / Porto-Novo font partie dudit programme et n'ont pas été laissés aux oubliettes. Ils évoluent normalement et, à la date d'aujourd'hui, leurs états d'avancement se présentent comme suit :

a) Bitumage de la route Abomey-Bohicon-Kétou-Illara (ABOKI)

En fait, ce projet se présente aujourd'hui de la façon suivante :

— Contournement Abomey-Bohicon / Tohoun-Azovè-Abomey / Dogbo-Azovè : D'un coût global de 09 milliards de F CFA, il est financé par la DANIDA. Les travaux ont démarré depuis le mois de janvier 1996 et sont exécutés par le groupement d'entreprises Monberg, Thorsen et Phonix (MT/P) sous le contrôle et la surveillance du consultant RAAMBOLL. Les travaux se déroulent normalement sur le terrain.

— Bohicon-Kétou-Illara : Décomposé en deux lots, le schéma de financement initial était le suivant :

BOAD :	5,000 millions de F CFA
BAD :	6,158 millions de F CFA
Bénin :	1,400 millions de F CFA
Total :	12,558 millions de F CFA

Par la suite la BAD s'est désengagée du projet. Par conséquent, il reste à rechercher, pour boucler le financement, un montant de 6.158 millions de F CFA. A cet effet, des requêtes ont été adressées à cinq institutions financières pour combler le gap ainsi créé par le retrait de la BAD. Il s'agit des institutions suivantes : DANIDA, BADEA, FONDS OPEP, BID, NORDIC DEVELOPMENT FUND. Les réactions de ces institutions sont attendues pour la poursuite de la mise en œuvre du projet.

b) Aménagement et bitumage de la route Savalou-Djougou

C'est un projet prioritaire pour le Gouvernement en raison de son impact sur les plans économique, touristique et de désenclavement de la partie septentrionale de notre pays. L'enjeu est donc important et c'est pourquoi, lors des négociations du projet sectoriel des transports qui se sont déroulées à Washington en septembre 1996, j'ai demandé et obtenu que l'étude économique de cette route réalisée en 1993 soit reprise en tenant compte des énormes potentialités touristiques de cette région, en concevant la réalisation par phase et en reconsidérant le niveau d'aménagement. Cette étude d'actualisation financée par l'IDA dans le cadre du PST est en cours de réalisation et sera disponible à la fin du mois de février. Ainsi, il pourra être en meilleure position pour susciter l'intérêt des partenaires au développement lors de la table ronde qui sera organisée à Cotonou au mois de mars 1997.

NATION - TRANSPORTS ROUTIERS

c) Aménagement et reconstruction de la route Cotonou / Porto-Novo

Ce projet prévoit la réalisation des travaux en trois lots à savoir :

— lot A : carrefour SOEBRA-fin agglomération de Cotonou.

— lot B : fin agglomération de Cotonou-Sèmè Podji et installation d'équipement pour le poste de péage-pesage.

— lot C : Sèmè Podji-pont de Porto-Novo.

Le financement de ce projet qui est entièrement bouclé sera assuré par les institutions ci-après :

BOAD :	500 millions de F CFA
FAD et FSN :	11.800 millions de F CFA
KFW :	14.945 millions de F CFA
FED :	13.120 millions de F CFA
Bénin :	1.500 millions de F CFA
Total :	46.365 millions de F CFA.

Toutes les autorisations de ratification relatives aux prêts ont été obtenues.

Le lancement des différents appels d'offres pourrait intervenir dans le courant du mois de mars.

Au total, comme vous pouvez le constater, tout est mis en œuvre pour que les projets ci-dessus mentionnés soient exécutés dans de bonnes conditions.

«La Croix du Bénin» : Monsieur le Ministre, dans le cadre du projet sectoriel des transports, d'importantes réformes sont prévues au niveau de certains services de transport comme le Fonds Routier, la Direction du

Matériel des Travaux publics. Quelles sont les dispositions que vous avez prises pour la préservation de l'emploi ?

M. Kamarou Fassassi : Comme vous l'avez si bien dit, d'importantes réformes institutionnelles ont été prévues au niveau de certains services de mon département dans le cadre du projet sectoriel des transports. Dans le cadre de la mise en œuvre de ces réformes, je me suis personnellement engagé à préserver les intérêts des travailleurs. Ainsi, en ce qui concerne le Fonds Routier, plusieurs dispositions ont été prises dans ce sens, à savoir :

— la mise à la retraite des agents du Fonds Routier ayant 55 ans et la mise à la retraite anticipée de ceux ayant entre 50 et 54 ans sont accompagnées de mesures sociales relatives à la régularisation de la situation des agents concernés vis-à-vis de l'OBSS. Ainsi, le Fonds Routier a procédé au règlement à l'OBSS d'une somme globale de 408.764.707 F CFA décomposée comme suit :

* appurement des arriérés de cotisation sociale de tous les agents pour la période de 1970 à 1985 pour un montant de 318.500.000 F CFA ;

* constitution d'une provision de 62.665.200 F CFA pour les allocations trimestrielles proportionnelles à la durée d'assurances de chaque agent âgé de 50 à 54 ans ;

* règlement par anticipation des cotisations patronales de la période allant de 1996 à 2001 aux agents désignés à l'alinéa précédant pour un montant de 27.599.507 F CFA.

— la reconversion / réinsertion professionnelle des agents ayant moins de 50 ans au 31.12.96 a donné lieu à :

* la liquidation des droits légaux des agents concernés sur la base des indices de 1996 pour un montant de 171.297.532 F CFA ;

* la conclusion de nouveaux contrats de travail avec la Direction des routes et ouvrages d'art au profit desdits agents.

Comme vous le constatez, non seulement les emplois sont préservés, mais tout est mis en œuvre pour que les

intérêts des travailleurs soient sauvegardés. C'est l'une des rares fois où l'employeur, après avoir liquidé les droits légaux des travailleurs, leur offre ensuite une possibilité de réinsertion professionnelle.

En ce qui concerne les autres services qui seront touchés par les réformes institutionnelles prévues, je veillerai personnellement à ce que les opérations se déroulent dans le même esprit.

«La Croix du Bénin» : Monsieur le Ministre, vous savez que notre pays, le Bénin, n'utilise pas habituellement à bon escient les crédits mis à sa disposition.

Dites-nous en conséquence, à quel niveau se situe le taux de consommation des crédits alloués au Bénin dans le secteur des transports ?

M. Kamarou Fassassi : Le taux de consommation des crédits alloués dans le secteur des transports est de 62,05% pour l'année 1996. Il est l'un des meilleurs au niveau national. Mais mon objectif est de tendre vers les 100%. C'est pourquoi, dans le cadre du projet sectoriel des transports, des dispositions ont été prises par le Gouvernement en accord avec l'IDA pour améliorer le taux des consommations des crédits. Il s'agit de :

— la délégation, au ministère des travaux publics et des transports, de signature des marchés de moins de 500.000.000 F CFA en vue de ne pas pénaliser les petites et moyennes entreprises de l'entretien routier qui ne peuvent pas supporter les longs délais de décaissement parce que n'ayant pas de grandes surfaces financières ;

— la désignation, en lieu et place de la Caisse Autonome d'Amortissement, du Secrétaire Technique de la Commission Nationale du Suivi de l'Application du Programme d'Ajustement Structurel (ST/PAS) pour la gestion du compte de transit domicilié à la BCEAO. Il faut espérer qu'avec ces dispositions le taux de consommation des crédits au niveau de mon département puisse sensiblement s'améliorer.

Propos recueillis par
Barthélemy Assogba Cakpo

COUPLER LE PROJET SECTORIEL DES TRANSPORTS (PST) AVEC LA CONSTRUCTION ET LE BITUMAGE DE NOUVELLES VOIES

A la table ronde de Genève des 2 et 3 avril 1992 et dans la logique du libéralisme économique choisi par la plupart des pays africains ces dernières années, il a été décidé d'organiser une série de six tables rondes sectorielles thématiques. En conséquence, le ministère des travaux publics et des transports du Bénin a été le premier à réaliser sa table ronde les 14 et 15 octobre 1993 sur le thème : les infrastructures de transport.

Plusieurs institutions financières bilatérales et multilatérales ont pris part à cette consultation qui a abouti à l'adoption d'une stratégie de développement du secteur des transports soutenue par un programme d'investissement quinquennal prioritaire d'un montant de 247 milliards de F. CFA. Les différentes annonces de contribution ont permis de réunir un financement de 136 milliards de F. CFA.

La Banque Mondiale qui a pris une part active à la préparation et à l'organisation de cette consultation avait pris l'engagement d'étudier avec le gouvernement béninois les axes de son intervention dans le cadre du financement de ce programme quinquennal. Et c'est dans ce cadre que se situe l'accord signé récemment entre le gouvernement et l'IDA — accord qu'il est convenu d'appeler aujourd'hui le Projet Sectoriel des Transports (PST).

QUEL CONTENU POUR LE PROJET SECTORIEL DES TRANSPORTS ?

D'un coût global de 22,6 milliards de F. CFA, le schéma de financement dudit projet se présente comme suit :

— IDA :	20 milliards de F. CFA ;
— Budget national :	2, 3 milliards de F. CFA ;
— Port autonome de Cotonou :	0,2 milliard de F. CFA ;
— Bénéficiaire :	0,1 milliard de F. CFA.

Le crédit de 20 milliards signé le 06 septembre 1996 entre l'IDA et le gouvernement béninois représenté par le ministre des travaux publics et des transports M. Kamarou Fassassi est assorti des conditions suivantes :

- * durée : 40 ans dont 10 ans de différé ;
- * taux d'intérêt 0,5% par an ;
- * commission de service 0,75% du principal crédit retiré et non encore remboursé.

Le projet sectoriel des transports qui sera exécuté sur une période de cinq ans a quatre composantes à savoir :

- Composante A : opération et gestion portuaires ;
- Composante B : réparation des routes, entretien, sécurité et gestion du réseau ;
- Composante C : remise en état et gestion des pistes rurales ;
- Composante D : amélioration des voies urbaines et gestion de la circulation.

Composante A : Opération et Gestion portuaires

Cette composante constitue le volet portuaire du projet. D'un coût de 2,85 milliards de F. CFA, elle vise à :

- améliorer la compétitivité des transports au Bénin en réduisant les retards affectant les opérations portuaires ;
- améliorer le recouvrement des droits de douane et le rendement de la manutention des marchandises en augmentant la transparence opérationnelle ;

(Lire la suite à la page 11)

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

OUIDAH : L'ÉGLISE SAINT-PAUL DE TOVÈ EST CONSACRÉE

« Seigneur notre Dieu, Toi qui diriges et sanctifies ton Église, il convient que nous chantions la louange de ton nom, puisqu'aujourd'hui le peuple des fidèles, dans une liturgie de fête, désire Te consacrer pour toujours cette maison de prière où il viendra T'adorer, s'instruire à l'écoute de ta parole et se nourrir des sacrements... »



Cet extrait de la prière de dédicace dite par S. Exc. Mgr Isidore de Souza, Archevêque de Cotonou le dimanche 26 janvier 1997, à Ouidah, à l'occasion de la consécration de l'église Saint-Paul de Tovè, dégage parfaitement bien le sens de cet important événement d'Église qui a rassemblé autour de lui, l'Évêque émérite d'Angoulême, S. E. Mgr. Georges Rol, actuellement professeur au séminaire Saint-Gall sis à Ouidah, une trentaine de prêtres, des religieux et religieuses, des autorités politico-administratives et une foule immense de fidèles dont plusieurs délégations des conseils pastoraux paroissiaux des paroisses-sœurs du Diocèse de Cotonou.



Les travaux de construction ont été déboulés par le Père Julien Gaillard, ci-dessus en soutane

La célébration de la consécration de cette église a été une des plus belles fêtes d'Église jamais vécues par la plupart des fidèles laïcs et des habitants du quartier Tovè de Ouidah fortement marqué par la religion traditionnelle. « Un mo mō kpōn gbēde dō gbē cé mē nē » (je n'en ai jamais vu dans ma vie) s'est exclamée une dame d'un certain âge que nous avons interrogée juste à l'issue de la messe de consécration. Et celle à côté de qui elle se trouvait, visiblement émue, d'ajouter : « Amiso ô lin, ô mō é vivi bō lé jiwu » (la messe a été longue — de 10 h 00 à 13 h 10 mn — mais elle a été belle et émouvante). Ces genres de propos spontanés étaient nombreux. Voyons celui de cette jeune fille d'environ 16 ans qui, admirant l'édifice avait déclaré : « È dō nō nō dī xēsi nū yehwēxo le, bō nō nō dō sisi nū yēé » (on doit aux églises considération, respect et piété).

Une note appréciable est à donner à l'organisation et au bon déroulement de la cérémonie : procession d'entrée sous les vibrants chants de la chorale hanyé accompagnée par le tam-tam houngan et précédée d'un grand tableau en toile frappé à l'effigie des Saints Pierre et Paul, jeunes filles de ladite chorale toutes parées de danse aux rythmes des chants, liturgie de la Parole, incensation des reliques dans l'autel, belle prière de dédicace, onction de l'autel et des 12 croix marquées sur les murs de l'église et représentant les 12 apôtres, encensement de l'autel et de l'église, bénédiction du tabernacle et de la croix, illumination de l'autel et de l'église, liturgie eucharistique, chants admirablement exécutés à la gloire de Dieu par les chorales paulinienne, adjogan, sexuényo et hanyé, couverture médiatique aussi bien par la télévision nationale que par le service audiovisuel grâce auquel les nombreux fidèles restés sur la cour

de la mission faute de place à l'intérieur de l'église trop petite pour la circonstance, ont pu suivre l'événement sur les écrans des postes-téléviseurs installés en système intégré. Le tout était rehaussé par les tee-shirts et le pagne uniforme à l'effigie des Saints Pierre et Paul imprimés pour la circonstance et sur lequel on peut lire : « Comme Paul, combatte le bon combat de la foi ». Et c'est avec raison que le Père Villaga, un des Vicaires généraux de l'Archidiocèse de Cotonou et curé de la paroisse de Tovè s'est exclamé à la sortie de cette messe inoubliable : « Eh oui ! c'était beau, et j'étais content, très content ! ». Il a d'ailleurs bien voulu nous accorder une interview sur le sens de la consécration d'une église dans la religion catholique, le niveau d'évangélisation de la paroisse de Tovè et surtout les raisons du choix de Saint Paul comme saint Patron de l'église qui vient d'être consacrée. Vous pourrez lire cette interview dans notre prochaine livraison.

L'Archevêque de Cotonou n'est pas moins émerveillé. Dans son homélie de circonstance, il a invité l'assistance à la reconnaissance de ce que Dieu a fait et continue de faire pour nous, à l'espérance et à une vie dans la perspective de Dieu. Il a aussi invité les fidèles à rendre grâce à Dieu qui a choisi pour nous ce dimanche 26 janvier 1997 pour que nous Lui consacrons et Lui dédions cette église plantée au quartier Tovè, pour que nous venions L'y rencontrer et converser avec Lui, rendre grâce à Dieu pour cette église qui, d'une trentaine de personnes qu'elle rassemblait à la toute première messe après la reprise de ses travaux il y a 6 ans, doit aujourd'hui recevoir chaque dimanche et jours de fête, deux célébrations liturgiques, chacune pleine et vécue dans la ferveur et le recueillement, rendre grâce au Seigneur pour les artisans de cet heureux événement, tels Mgr Steinmetz, les Pères Chipot, Beillevaire, Grégoire Houyémè, Julien Gaillard et Mgr Bernardin Gantin qui, alors Archevêque de Cotonou a érigé en paroisse cette circonscription ecclésiastique et posé la première pierre de l'église à l'occasion de l'ordination sacerdotale de l'Abbé Jean-Baptiste Déguénon, le 20 décembre 1969.

Mgr de Souza a aussi saisi cette occasion pour livrer à la Communauté chrétienne de Tovè le message de Son Éminence Bernardin Cardinal Gantin qui a souhaité une bonne fête de Saint Paul à l'Église du Christ qui est à Tovè et à son bon pasteur, le Père Théophile Villaga.

Prenant à son compte le temps relativement long qu'il a plu au Seigneur de laisser courir avant que l'église de Tovè ne soit consacrée (plus de 60 ans : 1935-1997), l'Archevêque a dit que rien, absolument rien n'est trop tard aux yeux de Dieu. Et d'ajouter : « Ceci est valable aussi bien pour notre vie de foi de chrétien que pour notre vie professionnelle et po-



litique. Mais pour que notre espérance devienne une réalité, a indiqué Mgr de Souza, il nous faut vivre dans la perspective de Dieu en acceptant de respecter son échelle des valeurs. Ce faisant, nous comprendrons le sens du temple de Dieu : un lieu de rassemblement de la famille de Dieu qui n'a de raison d'être que si nous nous attachons à Jésus Christ.

Avec Mgr l'Archevêque de Cotonou, le Père curé, l'Abbé Théophile Villaga et toute la communauté chré-



Abbé Théophile Villaga, curé de la paroisse Saint-Paul de Tovè

tienne de Tovè, disons de tout cœur cette partie de la prière de dédicace faite sur l'église Saint-Paul de Tovè :

Seigneur,

du haut du ciel,
répands ta bénédiction sur cette église : qu'elle soit à tout jamais un lieu saint,
répands ta bénédiction sur cet autel : qu'il soit à tout jamais la table préparée pour le sacrifice du Christ.

Ici, Père très Saint,
que les flots de ta grâce recouvrent les fautes des hommes,
afin que tes fils, morts au péché, renaissent de la vie d'en haut.

Ici, que tes fidèles,
alentour de la table de l'autel, célèbrent le mémorial de la Pâque et se nourrissent au banquet de la parole du Christ et de son corps.

Ici, que résonne en joyeuse offrande de la louange la voix des hommes unie aux chœurs des Anges,
et que monte vers Toi pour le salut du monde une incessante prière.

Ici, que les pauvres rencontrent la miséricorde, que les opprimés trouvent la vraie liberté, que tous les hommes recouvrent la dignité de tes fils dans l'espérance de parvenir un jour, pleins de joie, à la Jérusalem d'en haut.

Par Jésus Christ, ton Fils, notre Seigneur et notre Dieu, qui règne avec Toi et le Saint-Esprit, maintenant et pour les siècles des siècles. Amen !

Guy Dossou-Tomé

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

UN NOUVEAU PRÊTRE POUR LE
DIOCÈSE DE PARAKOU

«Peuple de prêtres ! Chante ton Seigneur».

Ainsi menait la procession qui a ouvert la cérémonie d'ordination de l'Abbé Sosthène Alapini, le samedi 21 décembre 1996 en la cathédrale Saints-Pierre et Paul de Parakou devenue trop petite pour la circonstance. Parents, amis et curieux étaient venus nombreux assister dans la prière l'Abbé Sosthène Alapini. Quarante prêtres couronnés de deux mitres épiscopales : LL, EE, NN, SS, Marcel Honorat Léon Agboton, Evêque de Kandi et Nestor Assogba, Evêque de Parakou, ont mené la célébration. Il est revenu au pasteur du Diocèse de diriger de bout en bout la liturgie de la parole.

Les lectures du jour ayant livré d'elles-mêmes les messages à méditer, — Dieu, Amour et Miséricorde, Prophète, envoyé de Dieu, l'Esprit reposant sur nous, nous sommes le sel de la terre et la lumière du monde, — le pasteur de Parakou s'est plu à attarder sur l'exhortation de Jésus à prier pour les prêtres : «La moisson est abondante, les ouvriers sont peu nombreux, priez le maître de la moisson d'envoyer des ouvriers à sa moisson». Il a adressé ses sincères reconnaissances aux parents du

sance à son Evêque, Mgr. Nestor Assogba, et à ses successeurs. Après l'invocation des saints du ciel sur ce «oui» définitif, l'imposition des mains est venue tout accomplir. A tour de rôle, les prêtres présents ont imposé dans la prière les mains au nouvel élu à jamais prêtre de Jésus Christ, ouvrier dans la vigne du Seigneur au service des Bariba, Dendi, Peulh et tout le peuple de Dieu. Il est ensuite habillé de sa chasuble de célébration eucharistique. Dans un chant d'action de grâce, le collège sacerdotal béninois a ensuite reçu, par des accolades, l'Abbé Sosthène Alapini dans le champ du Seigneur.

Puisse le Maître de la moisson aider ce nouvel élu dans sa tâche pour qu'un jour il fasse siennes ces paroles de Jésus Christ : «Bon et fidèle serviteur, entre dans la joie de ton Maître».

Brice Ouinsou
Eric Annahouni
Séminaristes

DOUBLE ACTION DE
GRÂCE

Ce même samedi, lors des cérémonies d'ordination, S. E. Mgr. Nestor Assogba a rendu grâce à Dieu pour ses 39 ans de vie sacerdotale. C'est en effet le 21 décembre 1957 à Rome que le Seigneur a fait définitivement de son serviteur, ouvrier de sa vigne.

S. E. Mgr. Nestor Assogba a donc remercié le Seigneur qui l'a choisi pasteur du Diocèse de Parakou il y a de cela 20 ans. C'était le 25 juillet 1976. Il aura cependant attendu 12 ans pour ordonner son premier prêtre en la personne de l'Abbé Bruno Amanogbé. Après lui, Mgr. a ordonné prêtres avant Sosthène Alapini sept autres à savoir : les Abbés

— Damien Bio N'Goy,

— Bertin Vihouégni,

— Max-Cyr Lafia,

— Aristide Gonsallo,

— François Nansounou,

— Arnaud Houvéyohé,

— Parfait Agonhi.

Rendons grâce au Seigneur avec
S. E. Mgr. Nestor Assogba, Evêque
de Parakou, car

«éternel est son amour»

O. B. C.

PRÊTRE DE JÉSUS CHRIST

«Oui je le veux avec la grâce de Dieu» a répondu l'Abbé Sosthène. Il a ensuite promis la pauvreté, la chasteté et l'obéis-

LA PAROISSE SAINT-JOSEPH DE
SAVÈ À SON DEUXIÈME PRÊTRE

Dans l'histoire de la paroisse Saint-Joseph de Savè et de mémoire d'homme, c'est le deuxième fils de cette localité qui vient d'être fait prêtre de Jésus Christ. Il s'agit de l'Abbé Claude Yayi. Cet heureux événement a fait pousser un «oui» de soulagement à la communauté catholique de Savè. Et c'est à cœur joie et de façon éclatante qu'elle a organisé et célébré cette ordination presbytérale.



Abbé Claude Yayi

La célébration a été présidée par S. E. Mgr. Antoine Ganyé, Evêque de Dassa-Zoumè. Il était entouré pour la circonstance d'une cinquantaine de prêtres et de plus d'une quarantaine de religieuses venus soutenir l'heureux du jour dans la prière. Une dizaine de religieux venus du Diocèse de Djougou étaient également de la partie. On notait aussi la présence honorable du Sous-Préfet et de sa Majesté le roi de Savè, de nombreux parents et amis ainsi que la présence spécialement significative de trois personnalités religieuses.

Signalons d'abord celle du Révérend Père Barthélemy Zinzindohoué, recteur du grand séminaire Saint-Gall sis à Ouidah. Le soin lui a d'ailleurs été laissé au début de la célébration d'inviter celui qui va être ordonné prêtre à s'avancer. En réponse à cette invitation, l'Abbé Claude a confirmé l'appel du Seigneur par un «Me voici» solennel en vue de sa consécration définitive au service de l'Eglise du Christ.

La présence de S. E. Mgr. Paul K. Vieira, Evêque de Djougou aux côtés de S. E. Mgr. Antoine Ganyé pour la circonstance est, elle, plus que significative. En effet, c'est dans son Diocèse que l'Abbé Claude Yayi est appelé à commencer l'exercice de son ministère presbytéral, en missionnaire, au service des Yoruba installés dans l'Atacora. Il est donc venu «cueillir» l'Abbé Claude Yayi.

Le pèlerin venu de loin à cette ordination est sans nul doute le Révérend Père Fidèle Agbachi (en poste à Rome) qui n'avait jamais caché à qui voulait l'entendre son regret d'être resté si longtemps seul. Les dessins de Dieu étant insondables, Dieu a voulu, que lui, le premier prêtre tchabé impose aujourd'hui les mains à l'Abbé Claude Yayi, deuxième prêtre tchabé, hier servant de messe au cours de

laquelle il avait lui-même été ordonné prêtre il y a 18 ans de cela.

Le prêtre, après avoir remercié toutes ces personnalités ainsi que toute l'assistance, a évoqué la coïncidence du départ du séminaire Saint-Paul de Djimé du séminariste Claude Yayi ainsi que son propre départ du même lieu : lui étant parti pour la paroisse Sainte-Rita de Cotonou et le séminariste Claude pour le séminaire Notre-Dame de Fatima sis à Parakou loin d'imaginer qu'un tel événement les mettrait face à face un jour.

S'adressant à l'ordinand, S. E. Mgr. A. Ganyé a dit que le célibat ne doit pas être considéré comme une frustration : «Ne considérez pas, a-t-il précisé, le célibat comme une privation, ce serait le vider de son bon sens. Il est plutôt un Don de Soi qui se mesure à la manière dont on vit le célibat».

Pour mémoire, mentionnons que l'Abbé Claude Yayi est né en 1965 et qu'il a intégré, à 16 ans, le petit séminaire Saint-Joseph du Lac sis à Adja-Tokpa. Après un long chemin jonché de péripéties, aujourd'hui, son rêve est devenu réalité. Le 21 décembre dernier a été le jour choisi par le Seigneur pour le faire prêtre. Et c'est devant le peuple de Dieu qu'il s'est donc engagé sur le chemin de célibat au service du Dieu Vivant.

L'homélie a ensuite laissé place aux rites d'ordination. Unaniment et sur l'invitation de Mgr. Ganyé, les fidèles chrétiens ont invoqué sur l'ordinand la protection de tous les saints. Cela a été suivi de l'imposition des mains par les deux Evêques et tous les prêtres présents, et de la prière consécatoire faisant définitivement de l'Abbé Claude, prêtre de Jésus Christ selon l'ordre du roi Malkisédek.

Après les rites d'ordination sacerdotale, l'occasion a été donnée au tout jeune prêtre d'exprimer ses sentiments. A travers son allocution fort simple, il a rappelé les débuts de sa vocation et les circonstances dans lesquelles elle a évolué. Il n'a pas manqué de remercier tous ceux qui l'ont aidé spirituellement, matériellement et moralement à devenir ce qu'il est avec eux, pour eux et dans le Seigneur. Il a remercié particulièrement le Père Fidèle Agbachi qui est toujours resté présent à ses côtés avant de promettre à son Evêque d'être un prêtre selon le cœur de Dieu — promesse joyeusement accueillie partout où l'assistance.

La messe d'ordination a pris fin à 13 h 45. Le deuxième prêtre autochtone de Savè est effectivement ordonné. Et de fait, le Révérend Père Fidèle Agbachi a cessé d'être le seul prêtre natif de Savè.

Joie pour l'Eglise universelle!
Allégresse pour le Diocèse de
Dassa-Zoumè!
Extase pour le peuple tchabé!

André Houngbédji
Richard Achadé
Damien Gbaguidi
Max-Evariste Codjo
Séminaristes

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

BAPTISÉS DANS LE CHRIST, MARIÉS DANS LE CHRIST

(Suite et fin des numéros 668 du 13 décembre 1996, 669 du 27 décembre 1996 et 671 du 31 janvier 1997, pages 10)

IV — JÉSUS, LE DIEU LE PLUS HUMAIN : L'AMOUR CONSACRÉ

13 — Amour conjugal et mariage

Un amour vrai, profond et personnel, exclusif et définitif, capable d'unir et d'enrichir dans le don de soi, ne peut se réaliser que dans le mariage.

Non seulement le mariage n'enlève rien au vrai amour conjugal mais bien au contraire, il permet à l'amour conjugal de se réaliser dans toute sa richesse.

En effet, l'amour des époux est un amour de bienveillance. L'amour qui leur permet de sortir d'eux-mêmes, de leur égoïsme, de s'ouvrir réciproquement dans le désir sincère de vouloir le bien de l'autre et de l'enrichir du don de soi.

Il est un amour d'amitié, qui pousse les époux à se chercher, à se préférer, à se chérir pour s'unir toujours plus profondément par une affection personnelle, intime. Une relation particulière, unique et exclusive pleine de sympathie, d'estime et d'admiration réciproque.

Il est enfin un amour de communion, capable de faire de deux personnes un seul et même être nouveau.

La communion entre les époux est favorisée par la complémentarité sexuelle. L'union sexuelle des époux acquiert une valeur et une dignité tout à fait nouvelles : elle dépasse la simple satisfaction sexuelle et devient communion des personnes (communio personarum).

La communion favorise le don total et réciproque par lequel les époux s'enrichissent mutuellement.

REPOSE AU JEU
GRILLE DU BENIN À DÉCODER
de la page 5

1 = A — 2 = G — 3 = E — 4 = R — 5 = T
— 6 = S — 7 = O — 8 = N — 9 = C —
10 = U — 11 = I — 12 = M — 13 = D —
14 = P — 15 = L — 16 = V — 17 = B.

REPOSE AU JEU
LES CHIFFRES CROISÉS
de la page 5

3 — 4 — 7 — 2 — 5
2 — 1 — 3 — 2 — 1
1 — 3 — 4 — 0 — 4
3 — 2 — 5 — 2 — 3
4 — 5 — 9 — 2 — 7.

REPOSE AU JEU
CHIFFRES CODÉS
de la page 5

A = 13 ; B = 15 ; C = 17 ; D = 19.

De toute évidence, cet amour de bienveillance, d'amitié et de communion exige l'exclusivité, l'unité et la fidélité. Lesquelles ne sont pas seulement les caractéristiques du mariage chrétien mais de tout amour conjugal, car étant l'amour conjugal, un amour total par sa nature même, il ne peut être ni partagé, ni repris, ni contesté.

14 — Le mariage sacrament

Arrivé à la fin de ma réflexion, je n'ai pu répondre encore à la question : pourquoi un chrétien, baptisé dans le Christ doit se marier dans le Christ par le sacrement ? Qu'ajoute le Christ à l'amour conjugal ? C'est une question capitale. Les baptisés doivent prendre conscience de la nouveauté chrétienne pour saisir et vivre la différence du mariage chrétien.

Le mariage est un fait naturel, connu et pratiqué depuis toujours dans toute société et dans toute culture. Si les baptisés ne prennent pas clairement conscience de la différence que le Christ a apportée, ils vivront leur mariage purement et simplement comme les païens.

Très schématiquement, et je ne retiens ici que l'essentiel. On peut dire que Jésus n'a rien apporté de nouveau à l'amour conjugal mais qu'il l'a totalement renouvelé en le ramenant à sa beauté et à sa dignité de l'origine. En fait les caractéristiques du mariage sacrament à savoir : l'indissolubilité, l'unité, la fidélité et la fécondité comme nous l'avons vu, sont des exigences qui découlent de la nature même de l'amour conjugal et de la dignité de la personne humaine. Jésus est venu nous aider à les découvrir et à nous donner la force de les mettre en pratique. L'humanité aurait pu les découvrir et les vivre ; mais à cause de son état de péché, il a été nécessaire que le Père envoie son Fils pour éclairer son intelligence, fortifier sa volonté et rendre ainsi l'homme capable de vivre à la hauteur de sa dignité.

Mais d'autre part, le Christ a radicalement renouvelé l'amour conjugal, car par le sacrement Il l'a assumé et en a fait la continuation de son Amour jusqu'au bout pour le monde et de son mariage avec son épouse l'Eglise.

Or, qui dit sacrement dit consécration, c'est-à-dire transformation de l'humain en divin ; L'amour faible entre deux créatures devient alors l'amour même de Dieu !

15 — Consacrés dans l'amour

Le Concile du Vatican II a employé à deux reprises le mot « consécration ». Examinons en profondeur ces deux textes de « Gaudium et Spes » qui nous permettront de pénétrer davantage dans le mystère de l'amour conjugal chrétien. Lorsque le Concile parle de la sainteté du mariage et de la famille, il affirme : « le Christ Seigneur a comblé de bénédiction cet amour aux multiples aspects, issu de la source divine de la charité et constitué à l'image de son union avec l'Eglise... L'authentique amour conjugal est assumé dans l'amour divin et il est dirigé et enrichi par la puissance rédemptrice du Christ et l'action salvifique de l'Eglise... C'est pourquoi les époux chrétiens pour accomplir dignement les devoirs de leur état, sont fortifiés et comme consacrés par un sacrement spécial ; en accomplissant leur mission conjugale et familiale avec la force de ce sacrement, pénétrés de l'Esprit du Christ qui imprègne toute leur vie de foi, d'espérance et de charité, ils parviennent de plus en plus à leur perfection personnelle et à leur sanctification mutuelle » (cf. GS 48, 2).

Le Concile nous assure que par le « mariage sacrament », les époux sont comme consacrés

par un sacrement spécial. Une affirmation qui ouvre aux époux chrétiens la porte vers l'Infini, l'Absolu, la Sainte Trinité, source intarissable d'amour.

Dans le numéro suivant, lorsque le Concile parle de l'amour conjugal, il stipule : « cet amour, par un don spécial de sa grâce et de sa charité, le Seigneur a daigné le guérir, le parfaire et l'élever ».

Associant l'humain et le divin, un tel amour conduit les époux à un don libre et mutuel d'eux-mêmes... Cet amour ratifié par un engagement mutuel et par-dessus tout consacré par le sacrement du Christ, demeure indissolublement fidèle de corps et de pensée, pour le meilleur et pour le pire » (cf. GS 49, 1 et 2).

Dans le numéro précédent, le Concile nous disait que ce sont les époux qui sont consacrés ; ici c'est l'amour qui est consacré. Faut-il comprendre que les époux chrétiens sont consacrés afin qu'ils puissent consacrer leur amour ? S'agit-il d'une nouvelle consécration qui spécifie celle du baptême ?

En tout cas ce qu'il faut retenir c'est qu'il s'agit d'un amour consacré et non béni. Ce sont les époux-mêmes qui, en tant que ministres du sacrement du mariage, consacrent leur amour pour le rendre amour même du Christ. L'humain et le divin sont associés, unis dans le même acte.

Cette consécration fait des couples chrétiens et de leur amour non seulement une image, un rappel mais aussi une concrétisation, une réalisation de l'amour de Dieu manifesté en Christ. Les époux sont « un mémorial », une actualisation et une prophétie de l'amour foi de Dieu pour l'homme. C'est par amour qu'Il nous a créés, c'est son amour qui nous a sacrés, son amour fera notre bonheur pour l'éternité. Que les couples chrétiens réalisent leur mission d'en être le « Sacrement ».

16 — Le Christ t'aime par moi

Les époux chrétiens sont conscients que Dieu est Amour et qu'Il les aime gratuitement et infiniment. Leur cœur est assouvi de cet amour divin, il demeurera toujours inquiet jusqu'à ce qu'il soit comblé par cet amour divin car rien ne pourra remplacer l'amour divin dans leur vie.

En se choisissant et en se donnant mutuellement par le sacrement, les époux demandent que leur amour humain très petit et fragile soit assumé, fondé et garanti par l'amour plus grand, l'amour débordant, infini, que Dieu nous a manifesté en nous donnant son Fils bien-aimé.

Ils demandent à Dieu de prendre leur faible amour qui manque de solidité, qui pourrait se briser, s'altérer ou se détruire et d'en faire une incarnation, une continuation de celui de Jésus, qui nous a aimés jusqu'à l'extrême. Et Dieu s'engage par le sacrement à demeurer avec eux et à les aider pour rendre leur amour comme celui de Jésus. Ils pourront dire en vérité l'un à l'autre : « Je t'aime, mais ce n'est plus moi, c'est le Christ qui t'aime par moi » (cf. Gal 2, 20). « En effet, pour moi vivre c'est le Christ » (cf. Ph 1, 21).

NOTES

* Indissolubilité

C'est le caractère de définitivité que l'amour conjugal a en lui-même lorsqu'il est authentique.

Dans sa prédication, Jésus a enseigné sans équivoque le sens original de l'union de l'homme et de la femme, telle que Dieu, le Créateur, l'a voulu au commencement.

L'union matrimoniale de l'homme et de la femme est indissoluble.

Aucune autorité ne peut la dissoudre car Dieu Lui-même conclut : — « Que l'homme ne sépare donc pas ce que Dieu a uni » (Mt 19, 6) — et en a fait le témoignage de son amour toujours fidèle pour les hommes. (cf. CEC n° 1614 ss)

ANNEXE

Prêtre, Prophète, Roi.

Voici comment le Catéchisme de l'Eglise Catholique explique les trois caractéristiques du peuple de Dieu :

Jésus Christ est celui que le Père a oint de l'Esprit Saint et qu'Il a constitué « Prêtre, Prophète et Roi ». Le peuple de Dieu tout entier participe à ces trois fonctions du Christ et il porte les responsabilités de mission et de service qui en découlent.

En entrant dans le peuple de Dieu par la foi et le baptême, on reçoit part à la vocation unique de ce peuple : à sa vocation sacerdotale : « Le Christ Seigneur, grand prêtre pris d'entre les hommes a fait du Peuple nouveau « un royaume, des prêtres pour son Dieu et Père ». Les baptisés, en effet, par la régénération et l'onction du Saint-Esprit, sont consacrés pour être une demeure spirituelle et un sacerdoce saint ».

« Le Peuple saint de Dieu participe aussi à la fonction prophétique du Christ. Il l'est surtout par le sens surnaturel de la foi qui est celui du Peuple tout entier, laïcs et hiérarchie, lorsqu'il s'attache indéfectiblement à la foi transmise aux saints une fois pour toutes » et en approfondit l'intelligence et devient témoin du Christ au milieu de ce monde.

Le Peuple de Dieu participe enfin à la fonction royale du Christ. Le Christ exerce sa royauté en attirant à soi tous les hommes par sa mort et sa résurrection. Le Christ, Roi et Seigneur de l'univers, s'est fait le serviteur de tous, n'étant « pas venu pour être servi, mais pour donner sa vie en rançon pour la multitude » (Mt 20, 28). Pour le chrétien, « régner, c'est le Servir », particulièrement « dans les pauvres et les souffrants, dans lesquels l'Eglise reconnaît l'image de son Fondateur pauvre et souffrant ». Le Peuple de Dieu réalise sa « dignité royale » en vivant conformément à cette vocation de servir avec le Christ. (cf. CEC n° 783-786).

F. VITTORE FIORINI
Service Diocésain « Famille et vie »

UN CADEAU QUI DURE.
UN CADEAU QUI INSTRUIT.

A UNE CONNAISSANCE,
OFFREZ
UN ABONNEMENT A
« LA CROIX DU BENIN » ;

Un cadeau

— qui dure,
— qui favorise l'éducation
permanente de la foi,
— qui nourrit les solidarités en
Eglise,
— qui n'a pas son pareil chez
nous,
— qui...
— qui...

NATION - TRANSPORTS ROUTIERS

COUPLER LE PROJET SECTORIEL DES TRANSPORTS (PST) AVEC LA CONSTRUCTION ET LE BITUMAGE DE NOUVELLES VOIES

(Suite de la page 7)

- favoriser la participation des usagers à la définition et à l'application des améliorations de l'aménagement portuaire.

Elle englobe des travaux de génie civil, de l'assistance et de la formation.

Composante B : Réparation des routes, entretien, sécurité et gestion du réseau

Cette composante est le volet entretien, sécurité et gestion des routes. D'un coût de 16,1 milliards de F CFA, elle vise à :

- rétablir l'équilibre entre les investissements et l'entretien routier ;

- renforcer les moyens dont dispose le ministère des travaux publics et des transports en vue de programmer et gérer les investissements et l'entretien routier ;

- améliorer le recouvrement des coûts auprès des usagers de la route ;

- réduire la pauvreté en abaissant les coûts de transport à destination et en provenance des zones rurales et en permettant aux entreprises qui utilisent la main-d'œuvre locale d'obtenir des marchés de travaux routiers.

Elle comprend des travaux de génie civil, de l'assistance technique, de l'appui à la sécurité routière, de l'appui au développement du secteur privé et à la gestion d'ensemble du programme.

Composante C : Remise en état et gestion des pistes rurales

Cette composante concerne la remise en état et la gestion des routes rurales. D'un coût de 1,6 milliard de F CFA, elle vise à :

- réduire la pauvreté en abaissant les coûts de transport à destination et en prove-

nance des zones rurales et en améliorant les liaisons routières vers les communautés motivées ;

- formuler une stratégie nationale de réfection et d'entretien des routes rurales qui transférerait la gestion de ces routes aux communautés locales.

Cette composante comprend des travaux de génie civil permettant de remettre en état un total de 300 km de routes rurales et le lancement d'un programme expérimental d'entretien des routes rurales par des entreprises locales.

Composante D : Amélioration des voies urbaines et gestion de la circulation

Elle concerne l'amélioration des routes urbaines et le contrôle de la circulation dans les villes. D'un coût de 2,2 milliards de F CFA, cette composante vise l'amélioration de la sécurité de la circulation et les conditions de transport sur les réseaux des voies principales à Cotonou en instaurant une gestion efficace de la circulation. Elle comprend des travaux de génie civil, l'acquisition de matériels et d'équipements nécessaires pour la nouvelle cellule de gestion de la circulation, l'assistance technique, la formation et les études, etc.

Le projet sectoriel des transports répondrait en matière d'infrastructure de transport, à la stratégie retenue à la table ronde d'octobre 1993 et qui est la conservation du patrimoine existant. Toutefois, pour le réseau routier béninois, des investissements de capacité seront nécessaires mais leur choix et leur programme devront tenir compte des ressources effectives d'entretien tant physiques que financières.

Le projet sectoriel des transports reste dans cette logique. En effet au niveau de toutes les quatre composantes, la priorité est donnée à l'entretien et à la remise en état.

En ce qui concerne les routes (composantes B,C,D), elles absorbent environ 20 milliards de F CFA sur les 22,6 milliards du projet, soit environ 87% du montant total. En faisant abstraction de la composante urbaine, il reste pour les composantes B et C 17,7 milliards de F CFA soit environ 77% du coût total du projet qui seront consacrés à :

- la réparation des routes, l'entretien, la sécurité et la gestion du réseau ;

- la remise en état et la gestion des pistes rurales.

Ainsi, dans le cadre du projet, il n'y a pas de construction de nouvelles routes. Le souci de préservation du patrimoine existant est un trait dominant du projet.

UTILITÉ SECONDAIRE

D'autres avantages non moins importants sont pris en compte par le projet. Il s'agit de :

* L'augmentation et la pérennisation des ressources consacrées à l'entretien routier : l'une des originalités de la stratégie sectorielle réside dans la possibilité pour le Bénin de se prendre en charge, à terme, en matière d'entretien routier. C'est l'objectif qui est poursuivi et qui est à la base des réformes engagées dans le secteur. Ainsi un plan reposant essentiellement sur l'auto-financement a été élaboré sur la base d'un accroissement des ressources du Fonds routier et de la réduction des coûts de l'entretien routier. Ces ressources augmenteront de façon à assurer un financement suffisant de toutes les opérations d'entretien courant, puis progressivement d'entretien périodique. A cette fin, quatre mesures importantes ont été prises :

• la taxe de voirie est passée de 0,15% à 0,85% de la valeur des marchandises ;

• la contribution de l'État aux charges d'entretien routier est passée de 400 millions de F CFA à 600 millions de F CFA par an ;

• le recouvrement des péages a été confié aux sociétés privées pour mettre fin nous le souhaitons aux évasions ;

• l'extension du système de péage à l'ensemble du réseau de routes revêtues permettra au Fonds routier, si sa gestion devenait transparente, de disposer de ressources supplémentaires lui permettant de financer 100% de l'entretien courant et 30% de l'entretien périodique à partir de 1997 ;

• sur le plan de l'entretien routier, la stratégie adoptée est celle de l'élimination des points critiques. Il s'agit non plus de mettre en très bon état un tronçon de route au détriment d'une liaison routière entière. Économiquement il est plus avantageux d'avoir un niveau de service moyen sur toute une liaison. Cette stratégie permet d'avoir une plus grande longueur de réseau praticable en toute saison.

Les petites et moyennes entreprises tireront de la réalisation du projet un profit considérable. En effet sur un besoin d'entretien routier de 4 milliards de F CFA par an, au plus 1 milliard de F CFA de travaux seront réalisés en régie. Le reste, soit 3 milliards de F CFA de travaux, sera exécuté par les petites et moyennes entreprises par un système d'appel à la concurrence. Ainsi, imagine-t-on aisément le rôle considérable que pourra jouer le projet sectoriel des transports (PST) en matière d'emplois.

ALLER AU-DELÀ DE L'ENTRETIEN DE L'EXISTANT

Le programme sectoriel des transports n'est pas mauvais en soi. D'ailleurs, il ne sert à rien de disposer d'importantes infrastructures routières sans être capable de les entretenir, surtout si on se réfère à certaines expériences récentes, telle la voie Godomey-Bohicon, qui, construite il y a moins de deux ans, se trouve déjà dans un état de détérioration avancée. Seulement, la réalité et les conditions objectives du développement de notre pays méritent d'aller au-delà. En effet, la construction et le bitumage de certaines voies à caractère régional présentent incontestablement des avantages économiques dans la mesure où il est établi aujourd'hui que l'intégration sous-régionale est un facteur fondamental du développement. Dès lors, il paraît impérieux de compter avec l'entretien de l'existant, mais aussi la nécessité de mettre en œuvre certains projets de bitumage de voies dont le taux de rentabilité est largement au-dessus de celui de 10% exigé par les bailleurs de fonds. En tout état de cause, il urge que les nouvelles autorités béninoises, notamment le ministre des travaux publics et des transports, à la suite du projet sectoriel des transports s'emploient à mobiliser le solde du programme d'investissement estimé à 111 milliards de F CFA. Peut-être l'organisation rapide d'une deuxième table ronde bien motivée y aidera. Dans tous les cas, le ministre des travaux publics est tenu de relever le défi plutôt que de se réfugier derrière le sempiternel argument tout simple et banal du financement non encore bouclé. Le développement de la République du Bénin est aussi à ce prix. Mais l'essentiel n'est pas d'élaborer des projets et de trouver des financements nécessaires à leur réalisation : il est capital d'empêcher ou tout au moins de limiter la gazéification souterraine de la plupart des crédits qui sont accordés à notre pays et qui s'évaporent.

Alain Sessou

S. E. MGR. ISIDORE DE SOUZA, ARCHEVÊQUE DE COTONOU, EST ÉLU PRÉSIDENT DE LA C.E.R.A.O.

(Suite de la première page)

l'Ouest Francophone (CERAO). Elle regroupe dix États de l'Afrique Occidentale à savoir : le Bénin, le Burkina Faso, le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal et le Togo.

Reposant sur trois piliers principaux que sont l'Assemblée plénière, le Conseil permanent et le Secrétariat général, la mission essentielle de la C.E.R.A.O. est de favoriser au maximum la coordination de toutes les activités qui intéressent l'ensemble des territoires concernés, de mettre en commun et au profit de tous, l'expérience de chacun afin d'harmoniser, dans la mesure du possible, les méthodes d'apostolat.

En attendant de revenir plus en détail sur les travaux de cette session de Dakar de la CERAO dans notre prochaine livraison, implorons l'abondance de la lumière de l'Esprit Saint sur notre Archevêque, S. E. Mgr. Isidore de Souza dont la nomination à la tête de cette institution honore non seulement l'Église du Christ qui est au Bénin, mais lui impose un surcroît de responsabilité.

A Monseigneur l'Archevêque de Cotonou, disons filialement : Sincères félicitations et fructueux mandat.

La rédaction

ÉCONOMIE — DÉVELOPPEMENT

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN QUESTION

Partout, on commence à reconnaître que la croissance économique doit être mise au service du développement social et assurer la durabilité du point de vue de l'environnement. Le développement doit donc avoir un visage humain d'où nécessité d'une approche radicalement nouvelle. Du fait qu'il faut l'aborder dans une perspective générale puisqu'il nécessite des actions plus incisives, on parle de plus en plus du développement durable.

En vue d'éclairer la lanterne des lectrices et lecteurs de "La Croix du Bénin" sur ce concept multidimensionnel, multisectoriel et évolutif et ses composantes, nous nous sommes rapprochés du Professeur Gauthier Biaou, Ingénieur agronome et Docteur en économie rurale, chef-adjoint du Département d'Economie et de Sociologie Rurales à la Faculté des Sciences agronomiques de l'Université Nationale du Bénin.

(Suite)

II
LES OBJECTIFS DE
DÉVELOPPEMENT DURABLE
FACE AUX RÉALITÉS
BÉNINOISES.

La Croix du Bénin. Face aux réalités béninoises, que dire, Dr. Gauthier Biaou, des objectifs de développement durable?

Dr. Gauthier BIAOU: Avant de répondre à cette question, je voudrais énumérer quelques mots clés qui résument au mieux notre propos sur les composantes du développement durable. Il s'agit de :

- l'être humain,
- la justice sociale,
- la croissance économique,
- l'environnement ou la durabilité écologique.

Précisons aussi qu'il découle de ce propos que la question essentielle du développement durable est comment devrions-nous nous comporter face à l'environnement naturel pour l'amener à jouer sa part dans le soutien de l'économie comme source de l'amélioration du niveau de vie. Les deux règles à obéir pour les fonctions de l'environnement (à savoir, approvisionnement de facteurs de production et absorption de déchets/débris) sont :

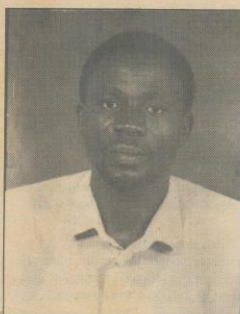
1 — l'utilisation des ressources renouvelables est limitée par la condition que le taux d'utilisation ou d'emploi ne soit pas plus grand que le taux de régénération naturelle (en prélevant dans la nature nous ne devons pas dépasser sa capacité de régénération);

2 — le flot de résidu doit rester au-dessous de la capacité d'absorption des ressources naturelles (c'est le dépassement de cette capacité d'absorption qui entraîne la pollution).

Revenons à présent à votre question. A première vue, on peut penser que la promotion du développement économique et la protection de l'environnement sont des défis séparés. En fait tout processus de développement durable doit imbriquer les deux, puisque l'une ne peut se réaliser durablement sans la prise en compte de l'autre. Un programme de protection de l'environnement sera inefficace s'il ne favorise pas le développement économique (incluant une bonne répartition du revenu national) et vice versa. De même le développement durable étant multidimensionnel et multisectoriel plusieurs éléments en sont concernés à des degrés divers selon les réalités de chaque pays et doivent être pris en compte : agriculture, industrie, commerce, transport, environnement urbain, aspects socio-culturels et politiques, biodiversité, questions du genre et coopération internationale... Par analogie, on peut dire que les éléments énumérés sont les maillons de la chaîne Développement Durable. Nous passerons en revue très succinctement ces éléments avec des références au cas concret du Bénin.

Agriculture, population, sécurité alimentaire, biodiversité et pauvreté : éléments intimement liés et d'importance majeure dans le processus de développement durable au Bénin

Avec 70% de sa population dans le secteur agricole dont la contribution au PIB est d'environ 37%, le Bénin est essentiellement un pays agricole. Le taux d'accroissement démographique demeure élevé : 2,9%, ce qui implique l'accroissement des besoins alimentaires de la population. Le Bénin, avec une balance commerciale dont le déficit ne cesse de s'agrandir



Dr. Gauthier Biaou

d'année en année et un fardeau de la dette considérable, ne dispose guère de ressources financières suffisantes pour assurer sa sécurité alimentaire par les importations. Il doit, par conséquent produire la totalité des produits de grande consommation. Or la productivité des cultures agricoles n'a pas suffisamment évolué comme on l'aurait souhaité. Ainsi, afin d'accroître la production, les agriculteurs ont accru les superficies cultivées dans les zones où la terre est encore abondante et surexploitées les terres dans les zones à pression foncière forte par la réduction de la durée de la jachère et l'augmentation de la durée d'utilisation continue d'une même terre. L'accroissement effréné des superficies cultivées fait régresser les forêts, la faune et les cours d'eau; les plantations d'arbres n'augmentent qu'à un rythme très faible qui ne peut compenser la dégradation rapide des ressources naturelles. En effet, selon Houéto, D. et Djogbénéou, P., « On estime aujourd'hui que 100.000 ha de forêts disparaissent annuellement pour les besoins de l'agriculture, de l'élevage et pour la collecte des bois de feu, de service, pour les acadja et l'artisanat local... Sur les 100.000 ha de forêts qui disparaissent chaque année, environ 3.000 sont remplacées ».

La disparition du couvert végétal réduit la capacité de charge de notre environnement qui n'est plus à même de supporter la charge de plus en plus importante d'un cheptel élevé dans un système d'élevage traditionnel.

Ainsi, le patrimoine que constitue la biodiversité dont les ressources génétiques sont un sous-ensemble, est menacé. Il conviendrait d'appuyer les efforts de reboisement en cours et surtout au niveau paysan où l'impact global sera plus grand.

Une bonne partie des terres du Sud et du Nord-Ouest du Bénin sont aujourd'hui dégradées et certaines irréversiblement. Dans le Département du Mono Van der Poel, Gogan et Dagbénobakin ont montré que l'équilibre entre apport en nutriments et leurs exportations par les cultures est déjà rompu : cette situation est préoccupante et mérite des solutions urgentes et durables. Dans le Borgou, les études menées par Berkhout et Paris ont montré que la détérioration physique des sols superficiels (formation de croûte structurale en surface) et l'érosion des sols sont les phénomènes significatifs inquiétants.

En outre, la faible productivité des cultures notamment vivrières au Bénin exacerbe le caractère consommateur d'espace de l'agriculture

et par suite son impact négatif sur les ressources naturelles. Cette faible productivité est due essentiellement à la faible performance ou à l'inadéquation des systèmes de recherche et de vulgarisation (incluant la formation des producteurs), celle des mesures ou mécanismes d'accompagnement qui sont mis sur pied (cédit, appui aux organisations paysannes, etc.) et l'inexistence des systèmes d'irrigation au niveau paysan. Notons aussi que l'incapacité de ces systèmes à donner une réponse rapide et dynamique à la situation de dégradation des sols des zones de forte pression amène les populations à émigrer massivement vers des zones à pression faible. Cette migration n'est pas une solution durable aux problèmes qui se posent. Elle engendre souvent des conflits et accélère la dégradation des ressources naturelles dans les zones d'accueil d'où la nécessité d'une réglementation foncière locale adaptée.

En dehors du coton dont la filière est aujourd'hui mieux organisée, pour les autres cultures, les engrais ne sont pas ou très peu utilisés : il s'agit donc d'une agriculture minière. Même au niveau du coton les agriculteurs utilisent exclusivement les engrais chimiques. Selon Ton et Vodouh, 90% des pesticides importés sont utilisés sur le coton. Ces situations combinées au fait que la production cotonnière croît à un rythme très rapide : 20% contre 3 à 7% pour les productions vivrières, montrent que la culture du coton constitue une menace pour le sol, la santé humaine et la biodiversité. Le coton tel qu'il est cultivé ne garantit pas la durabilité et la sécurisation du revenu à long terme. La capacité de recherche à apporter des solutions appropriées et urgentes à ces problèmes se trouve limitée par le fait que les financements de la recherche s'amenuisent d'année en année.

Vu l'importance de cette culture dans l'économie béninoise, la solution n'est pas de la délaisser, mais d'adopter des pratiques culturales appropriées. L'intégration progressive du coton biologique dans le système de production, même si cela peut être considéré à première vue comme irréaliste, apporterait une solution durable au problème posé : à ce niveau beaucoup reste à faire.

De ce qui précède, quoique des efforts pour la vulgarisation des pratiques de restauration de la fertilité des sols soient entrepris (notamment des techniques agroforestières), l'agriculture béninoise n'est pas durable. Les systèmes de production traditionnels ne sont pas en mesure de répondre à l'évolution des besoins des sociétés, par conséquent la rationalité de ces systèmes doit changer. Il faudrait donc inverser la tendance négative en mettant au point, selon Menah M., des technologies répondant aux besoins des agriculteurs, en augmentant les investissements agricoles et en accroissant la productivité de la terre et du travail. Des réductions dans les investissements pour l'agriculture et le développement rural de la part de l'Etat et des agences internationales d'aide entraîneraient un arrêt de la croissance agricole.

De plus, la lutte contre la pauvreté est une condition sine qua non pour atteindre des objectifs durables étant donné le lien entre pauvreté et pratiques agricoles non saines pour l'environnement : le pauvre dont le souci majeur est la lutte pour la survie adoptera difficilement un comportement de protectionniste de l'environnement. Il est aussi nécessaire de réfléchir sérieusement sur les mécanismes à mettre en oeuvre pour l'internationalisation des coûts environnementaux. Selon Griffon et Weber, « l'intégration des coûts environnementaux dans les systèmes de prix est une condition impérative de la gestion viable à long terme des écosystèmes... Cette prise en compte à son tour sera d'autant plus crédible qu'elle sera clairement perçue par les populations locales. L'instauration de taxes sur les prélèvements dans l'écosystème peut avoir l'effet requis, à condition d'une inversion du circuit classique de recettes fixes : les communautés prélèvent la taxe, en conservant un pourcentage, transmettent le reste aux services de l'Etat ».

Il faudrait le rappeler, le développement durable n'est pas synonyme d'agriculture durable, même si les deux sont intimement liés. Quand bien même l'agriculture est la base de l'économie béninoise, son développement durable est impossible sans celui des autres

secteurs tels que l'industrie, le commerce et le transport à quoi elle est directement liée.

Commerce, industrie, énergie et transport : renforcer les liens intersectoriels et réduire la pollution

Selon Lebel et Kane, « Les liens entre commerce, environnement et développement doivent être reconnus. Le principal inconvénient au développement durable dans le commerce aujourd'hui est l'utilisation des matières premières non renouvelables pour gagner des devises étrangères ».

Mais aussi au Bénin, le coton constituant plus de 60% du revenu d'exportation, nous sommes loin de la logique de la stabilité à long terme puisqu'une telle situation est extrêmement risquée. Pire encore, moins de 2% de la production cotonnière sont transformés par l'industrie béninoise. En clair, la quasi-totalité de la valeur ajoutée est exportée : l'environnement du pays est ainsi exporté, puisqu'on a dû utiliser les ressources naturelles pour produire ce coton. La recherche des devises par l'exportation presque exclusive de produits agricoles non transformés ne peut conduire à un développement durable. Imaginer que le Bénin transforme d'ici à 5-10 ans 30 à 50% de sa production cotonnière. Les effets sociaux directs et indirects des entreprises ainsi créées seraient très importants. Mais pour en arriver là et en plus de la volonté politique avouée, il faut créer un cadre institutionnel et réglementaire approprié, ce qui fait cruellement défaut aujourd'hui.

Ce seul exemple suffit pour comprendre qu'il ne peut y avoir durabilité dans le développement sans l'ancrage d'une agro-industrie transformant une bonne partie des produits locaux (industrie auto-entrepreneuse) ; ce qui aura un impact positif sur l'agriculture, le commerce, le transport, l'emploi et l'amélioration du niveau de vie des populations.

A côté de la faiblesse du tissu industriel, il se pose le problème épineux très souvent politisé du choix de la localisation, de la taille et de la technologie optimale. Si ces questions ne sont pas résolues, le développement industriel au Bénin et celui de l'agriculture seront mis à rude épreuve.

En outre, même si l'industrie béninoise est peu prépondérante (environ 12 % du PIB), elle pollue l'environnement puisque les usines n'adoptent aucune mesure préventive selon Houéto D. et Djogbénéou P., ce qui a des conséquences sur la santé de la population et donc sur sa productivité. Il en est de même du transport urbain où aucune mesure n'est prise pour réduire l'émission des gaz d'échappement par les automobiles et les engins à deux roues. Le développement du transport en commun urbain pourrait en être une des solutions. Mais cela nécessite l'amélioration des infrastructures routières. L'émission des ordures ménagères, des déchets des hôpitaux et de la matière fécale est aussi une menace pour la santé de la population. Beaucoup reste à faire dans ce domaine en dépit des actions entreprises çà et là. Comme le souligne Tonon, il y a insuffisance des acteurs sur ce terrain et l'approche du système-déchet n'est pas globale.

Selon Houéto D. et Djogbénéou P., la principale source d'énergie est le bois et les autres formes de biomasse (86%) ; les hydrocarbures (11%) et l'électricité (2%) sont faiblement utilisées bien que le pays dispose de potentialités énormes à ce niveau. Paradoxalement, quoique les hydrocarbures et l'électricité soient relativement peu utilisés, leurs importations représentent environ 20% des recettes d'exportation. Cette situation est préjudiciable au développement durable. Ce problème peut être résolu en exploitant les vastes potentialités énergétiques nationales. Maîtriser l'énergie c'est faire un grand pas vers le développement. Ceci réduirait le prélèvement du bois et donc la dégradation des ressources naturelles. On pourrait préconiser le développement des sources d'énergie alternatives comme le solaire et l'éolienne ainsi que la création de plusieurs micro-centrales hydro-électriques.

(A suivre)

Propos recueillis par
Barthélémy ASSOGBA CAKPO